

BUDGET 2025



PARTIE I BUDGET 2025 DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE	5
1 INFORMATIONS BUDGETAIRES GENERALES	7
1.1 PROCESSUS D'ÉLABORATION DU BUDGET.....	7
1.2 BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....	8
Charges de personnel (nature 30)	8
Dépenses générales (nature 31)	8
Amortissements (nature 33)	8
Subventions accordées (nature 36)	9
Imputations internes (nature 39).....	9
Taxes et revenus des biens (nature 42).....	9
Revenus divers (nature 43)	10
Subventions reçues (nature 46)	10
Imputations internes (nature 49).....	11
1.3 BUDGET D'INVESTISSEMENT.....	12
Crédit de renouvellement	12
Crédit d'ouvrage	12
2 BUDGET DE FONCTIONNEMENT « ÉTAT »	13
2.1 FAITS MARQUANTS	13
2.2 PROGRAMME D'ÉCONOMIES 2024 / 2027.....	15
2.3 PROCESSUS BUDGÉTAIRE	16
Objectif de non dépense.....	16
Arbitrages	16
Économies temporaires	17
Impacts décalés sur le budget 2026	18
Planification budgétaire de la COB 2024 / 2027	18
Ajustements budgétaires	20
Amendements.....	21
2.4 REVENUS DE FONCTIONNEMENT	23
Taxes et revenus des biens.....	23
Subventions reçues	23
Total des revenus	28
2.5 CHARGES DE FONCTIONNEMENT	29
Charges de personnel	29
Dépenses générales.....	30
Amortissements	31
Subventions accordées	32
Imputations internes	33
Total des charges	34
2.6 SYNTHÈSE DES CHARGES ET REVENUS « ÉTAT »	35
3 BUDGET D'INVESTISSEMENT	37
3.1 CRÉDIT DE RENOUVELLEMENT.....	37
3.2 CRÉDITS D'OUVRAGE	39
4 STATISTIQUES	40
4.1 CHARGES ET REVENUS BUDGET « ÉTAT » ET FONDS DE TIERS.....	40

PARTIE II RÉPARTITION DES RESSOURCES PAR ENTITÉS.....	41
1 UNIVERSITE DE GENEVE.....	42
2 FACULTÉ DES SCIENCES.....	43
3 FACULTÉ DE MEDECINE	44
4 FACULTÉ DES LETTRES.....	45
5 FACULTÉ D'ÉCONOMIE ET DE MANAGEMENT.....	46
6 FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ	47
7 FACULTÉ DE DROIT	48
8 FACULTÉ DE THÉOLOGIE	49
9 FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION.....	50
10 FACULTÉ DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION	51
11 INSTITUT D'HISTOIRE DE LA REFORMATION	52
12 CENTRE UNIVERSITAIRE D'INFORMATIQUE.....	53
13 CENTRE DE GÉRONTOLOGIE ET D'ÉTUDES DES VULNERABILITÉS	54
14 CENTRE INTERFACULTAIRE EN SCIENCES AFFECTIVES	55
15 CENTRE INTERFACULTAIRE EN NEUROSCIENCES.....	56
16 CENTRE INTERFACULTAIRE EN BIOÉTHIQUE ET SCIENCES HUMAINES	57
17 INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT.....	58
18 INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION POUR L'ENSEIGNEMENT.....	59
19 INSTITUT UNIVERSITAIRE EN FINANCE	60
20 MAISON DE L'HISTOIRE.....	61
21 INSTITUT DE GÉNÉTIQUE ET DE GÉNOMIQUE A GENEVE.....	62
22 GLOBAL STUDIES INSTITUTE	63
23 CENTRE INTERFACULTAIRE EN DROITS DE L'ENFANT.....	64
24 DIVISION INFORMATIQUE.....	65
25 DIVISION COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE	66
26 DIVISION DES BATIMENTS	67

27 DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES.....	68
28 DIVISION DE LA FORMATION ET DES ETUDIANTS.....	69
29 DIVISION DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE.....	70
30 RECTORAT ET SERVICES RATTACHES	71
31 POLES DE RECHERCHE NATIONAUX.....	72
PARTIE III ANNEXES.....	73
1 SUBVENTIONS NON-MONÉTAIRES	73

PARTIE I

BUDGET 2025 DE

L'UNIVERSITÉ DE

GENÈVE

1 INFORMATIONS BUDGETAIRES GENERALES

1.1 PROCESSUS D’ÉLABORATION DU BUDGET

Le processus d’élaboration du budget commence en mai de l’année N-1. Au printemps N-1, l’Université est informée des orientations budgétaires de l’État, son principal bailleur, notamment en termes de mécanismes salariaux et d’indexation. Sur cette base, l’Université élabore une première version du budget et arrête la répartition de l’objectif de « non dépense » annuel et la tranche annuelle d’un éventuel programme d’économies. Le Rectorat définit ses directives budgétaires qui sont transmises aux doyens-nes, aux directeurs-trices des centres interfacultaires, ainsi qu’aux responsables de l’administration centrale. En août, le Rectorat procède au premier volet des arbitrages budgétaires des besoins exprimés selon les priorités et les marges de manœuvre à disposition (réallocations internes et mécanisme d’économies temporaires). En septembre, le Rectorat arrête le projet de budget de l’Université.

La deuxième étape du processus budgétaire a lieu en automne. Elle consiste à établir un budget détaillé par centre financier avec l’objectif de doter chaque structure d’un outil de pilotage au plus proche de la réalité. Ce pilotage est indispensable aux responsables des centres financiers pour le suivi budgétaire au quotidien, aux administrateurs-trices pour la maîtrise de l’enveloppe allouée par nature de charges, ainsi qu’au Rectorat dans la conduite et l’optimisation de la politique budgétaire de l’institution en cours d’exercice. Les réallocations budgétaires permettent une redistribution des allocations budgétaires par centre financier, par nature appropriée de charges et une imputation dans les centres financiers dans lesquels l’activité est effectivement réalisée. Elles peuvent enfin être en lien avec des changements de structure. L’impact de ces réallocations est en principe neutre sur le résultat mais peut faire varier les montants des différentes natures de charges, ainsi que le nombre de postes EPT.

En fonction des informations complémentaires transmises par les autorités fédérales, intercantonales et cantonales, le Rectorat procède en novembre à des arbitrages complémentaires. En parallèle, il détermine ses priorités et effectue des arbitrages budgétaires du Fonds d’innovation et de développement, ainsi que de la Réserve stratégique, deux réserves enregistrées dans les fonds propres de l’Université.

Après le vote du budget de l’État par le Grand Conseil, le budget de l’Université est finalisé en simulant, sur la base des contrats et la valorisation des postes vacants, la masse salariale de chaque structure. Le budget est enfin transféré dans les systèmes d’information financière pour assurer le respect et le suivi des moyens alloués à chaque structure.

1.2 BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Charges de personnel (nature 30)

La masse salariale est déterminée sur la base des contrats pour les postes occupés et selon des salaires moyens déterminés pour les postes vacants. Elle est calculée par groupe de fonctions (professeur-e ordinaire, chargé-e de cours, assistant-e, collaborateur-trice scientifique, administrateur-trice, secrétaire, etc.) et selon les postes EPT. Elle tient compte des décisions cantonales quant aux mécanismes salariaux accordés aux collaborateurs-trices de la fonction publique (annuités et indexation). La progression des annuités est octroyée au personnel administratif et technique en janvier, alors que, pour le personnel enseignant, la progression est enregistrée en août. Les charges sociales sont calculées en appliquant les taux en vigueur.

Les unités principales d'enseignement et de recherche (ci-après UPER) effectuent leur suivi budgétaire tant en termes de postes qu'en termes de francs. Le suivi en francs s'effectue au niveau des groupes de comptes à trois positions (personnel enseignant, personnel administratif et technique). Les UPER sont autonomes pour effectuer des réallocations au sein des groupes de comptes à trois positions. Elles doivent obtenir une dérogation du Rectorat pour réallouer des moyens entre les groupes de comptes à trois positions.

Dépenses générales (nature 31)

Les dépenses générales regroupent les charges liées aux biens, services et marchandises, ainsi que les charges d'exploitation, notamment les loyers, l'entretien courant et les dédommagements de frais professionnels. Selon les consignes arrêtées par le Conseil d'État, l'Université ne comptabilise ni le loyer des bâtiments mis à sa disposition par l'État, ni le service bureau pour la gestion des paies. Ces informations font, toutefois, l'objet d'une note annexe dans les états financiers consolidés. Les dépenses générales sont évaluées sur la base des dépenses des exercices précédents, des demandes et réallocations formulées par les structures, ainsi que les arbitrages réalisés par le Rectorat.

Les UPER effectuent leur suivi budgétaire au niveau du groupe de comptes à deux positions. Cela permet de réaliser en cours d'exercice des réallocations entre les groupes de comptes plus détaillés à condition de respecter l'enveloppe à disposition. Les UPER doivent obtenir une dérogation du Rectorat pour réallouer des moyens entre les dépenses générales et les autres natures de charges (personnel, subvention).

Amortissements (nature 33)

L'Université enregistre les amortissements de ses équipements et des aménagements réalisés dans les bâtiments mis à disposition par l'État ou en location. Selon les catégories de biens, les durées d'amortissement oscillent entre 4 et 25 ans. Les équipements et les aménagements étant intégralement financés par des subventions d'investissement de l'État, les amortissements sur les équipements et les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement. Ils sont sans impact sur le résultat net.

Propriétaire de quelques bâtiments affectés aux missions d'enseignement et de recherche, l'Université amortit linéairement chaque composante de ces objets selon les durées d'utilité prévues par les codes CFC. Les durées d'amortissement oscillent entre 25 et 70 ans avec une durée moyenne de 33 ans. Dans la mesure où leur acquisition a été financée par les moyens de l'Université et des subventions fédérales, les charges d'amortissement y relatives influencent le résultat net du budget « État ».

Enfin, la dépréciation d'actifs est présentée dans le budget de l'Université et dans ses états financiers avec les amortissements. Sur la base d'une balance âgée, l'Université suit une politique de provisionnement systématique permettant d'affecter les charges selon le principe

de la comptabilité d'exercice. Sur la base d'actes de défaut de biens, les provisions sont utilisées. Si la perte est supérieure au montant de la provision, une charge additionnelle est enregistrée. Si elle est inférieure, l'excédent de provision est dissout dans les recettes diverses.

Subventions accordées (nature 36)

Les subventions accordées regroupent toutes les aides financières octroyées à des personnes, notamment les bourses, ainsi qu'à des entités tierces et aux associations d'étudiants-es.

Les UPER effectuent leur suivi budgétaire selon les mêmes règles que celles décrites pour les dépenses générales.

Imputations internes (nature 39)

Les charges d'imputations internes représentent les charges facturées par une structure de l'Université à une autre structure pour la mise à disposition de personnel, d'infrastructure (bâtiment, informatique) ou la fourniture d'une prestation. Ces opérations concernent toutes les sources de financement.

Taxes et revenus des biens (nature 42)

Loyers des foyers étudiantins

Ces derniers couvrent les loyers à verser aux propriétaires. Le loyer mensuel dépend de l'objet mais oscille toujours dans une fourchette de prix allant de CHF 355 à CHF 1 150 par mois.

Taxes universitaires

Les taxes universitaires sont fixées à CHF 500 par semestre et par étudiant-e, composées de CHF 65 au titre des taxes fixes attribuées aux activités sociales et aux associations d'étudiants-es, et de CHF 435 au titre des taxes d'encadrement. Ces dernières sont essentiellement affectées au financement de postes d'assistants-es et d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève (BGE). Il faut mentionner qu'environ 27 % des étudiants-es sont exonérés-ées de taxes d'encadrement, principalement pour des raisons statutaires.

Soins dentaires

Dans le cadre de la formation de ses étudiants-es, la clinique universitaire de médecine dentaire (CUMD) ouvre ses portes au public et assure des soins dentaires. Les soins sont facturés selon la politique de tarification arrêtée par le Rectorat.

Autres taxes et revenus des biens

Le solde des taxes et revenus des biens inclut les taxes d'inscription aux cours d'été et cours de langue, les produits des activités culturelles, sportives et sociales, la participation des HES et IHEID en contrepartie des prestations octroyées par l'Université à leurs étudiants-es, les taxes auditeurs-trices, les émoluments, les remboursement des assurances sociales et de frais (principalement une refacturation des frais énergétiques consommés par des entités externes dont l'Université à la gestion), ainsi que les produits des autres prestations de service et ventes.

Revenus divers (nature 43)

Les revenus divers sont composés des recettes de la rétrocession de la taxe CO2 et de dissolution de provisions, constituées en cas de litige.

Subventions reçues (nature 46)

Indemnité cantonale

L'indemnité cantonale constitue la principale source de financement du budget « État ». Elle inclut non seulement une notion d'un « socle » budgétaire mais aussi le montant de la tranche annuelle prévue dans la COB entre l'Université et l'État et les effets des décisions budgétaires annuelles du Grand Conseil (annuité, indexation, allocation prime vie chère, mesures d'économies, mesures de soutien ponctuel et transfert d'activités).

Le montant de l'indemnité est déterminé en fonction des éléments suivants :

- Indemnité (budget de l'année N-1)
- Mesure d'économies imposées par l'État
- + Tranche annuelle prévue dans la COB
- + Part des mécanismes salariaux prise en charge par l'État
- + Part des modifications de charges sociales prises en charge par l'État
- + Éventuels transferts d'activités ou de mode de financement
- = Indemnité (budget de l'année N)

Subvention fédérale de base

Selon la LEHE, la subvention fédérale de base est répartie entre les universités cantonales à hauteur de 70 % en fonction des indicateurs liés à l'enseignement (proportion du nombre d'étudiants-es par rapport au nombre total d'étudiants-es dans les universités suisses, proportion d'étudiants-es étrangers-ères, et proportion du nombre de diplômes délivrés) et 30 % selon des indicateurs liés à la recherche (proportion du montant des subsides du FNS, de l'UE, de InnoSuisse, et des Fonds de tiers, proportion de la durée des projets, et proportion de l'intensité de la recherche pour des fonds provenant du FNS et de l'UE). Le montant en faveur de l'Université dépend ainsi de l'enveloppe globale allouée par la Confédération et de sa position relative par rapport à celles des autres universités cantonales.

Contribution aux frais locatifs

Selon la LEHE, la Confédération verse une participation aux frais locatifs pour des loyers annuels de KCHF 300 au moins, et dont les baux sont conclus pour cinq ans au moins. Le calcul forfaitaire est basé sur les coûts des surfaces et en fonction du taux d'intérêt de référence de l'Office fédérale du logement. Le taux de contribution maximal des dépenses donnant droit à la contribution est fixé à 30 %.

Accord intercantonal universitaire

L'AIU (Accord intercantonal universitaire) fixe les conditions de participation financière d'un canton pour ses étudiants-es poursuivant une formation universitaire dans un autre canton. Cet accord fixe les montants forfaitaires par étudiant-e et par année académique pour chaque domaine d'enseignement : médecine clinique (CHF 46 700), sciences naturelles et exactes (CHF 23 350) et sciences humaines et sociales (CHF 9 720). L'Université bénéficie d'une subvention pour couvrir le coût des étudiants-es en provenance des autres cantons. L'adhésion au nouvel accord-cadre AIU prévoit une période de transition au cours de laquelle une compensation est octroyée aux universités cantonales. La période de transition courrait jusqu'en 2024. Quant à la quote-part due pour des étudiants-es genevois-es immatriculés-es

dans les autres universités cantonales, elle est prise en charge par le budget du canton de Genève.

Imputations internes (nature 49)

Les produits d'imputations internes représentent les produits de facturation entre les structures de l'Université, toutes sources de financement confondues. Lorsque les facturations concernent une seule source de financement, elles n'ont aucun impact sur le résultat net de la source de financement. En revanche, lorsque les facturations s'opèrent entre différentes sources de financement, le résultat net de chaque source de financement est influencé.

À relever en particulier que, dans le cadre de ses activités de recherche financées par des fonds provenant de l'extérieur, ainsi que pour les activités de formation continue, l'Université prélève un pourcentage de respectivement 9 % (recherche) et 7.5 % (formation continue) qui permet de couvrir les coûts d'infrastructure imputés sur le budget « État ». Ce prélèvement est enregistré dans le budget « État » par le mécanisme des imputations internes avec une attribution forfaitaire (KCHF 1 500). Par ailleurs, selon une convention avec l'État, une quote-part forfaitaire des rendements réalisés du portefeuille de trésorerie de l'Université est affectée au budget « État » et est également inscrite dans les imputations internes (KCHF 1 500).

1.3 BUDGET D’INVESTISSEMENT

Crédit de renouvellement

L’Université reçoit chaque année une subvention pour le renouvellement de son équipement (parc informatique et scientifique, mobilier) qui peut également être allouée à l’extension du parc immobilisé, à condition de ne pas représenter plus d’un tiers des dépenses annuelles. Le budget annuel correspond à la tranche annuelle du crédit de renouvellement accordé par l’État, complétée par le report budgétaire de l’année précédente. À la fin d’une période quinquennale d’un crédit de renouvellement, les soldes budgétaires sont restitués.

En fin d’année, les soldes budgétaires sont reportés, permettant une gestion pluriannuelle de chaque subdivision. Un contrôle de ces soldes est fait et les éventuels montants disponibles sont mutualisés et réinjectés dans le processus d’arbitrages budgétaires de l’année suivante.

Crédit d’ouvrage

Lors de la construction ou l’acquisition de nouvelles installations ou lors de nouveaux développements, le Conseil d’État dépose une loi pour le compte de l’Université. Une fois voté, le crédit d’ouvrage est mis à disposition par tranche annuelle. En fonction de l’état d’avancement des projets financés par un crédit d’ouvrage, le budget annuel peut différer du montant indiqué dans le plan financier accompagnant la requête, à condition que l’enveloppe pluriannuelle accordée par le Grand Conseil soit respectée.

2 BUDGET DE FONCTIONNEMENT « ÉTAT »

2.1 FAITS MARQUANTS

Le budget 2025 a comme point de départ le budget 2024. Ce budget présentait un déficit de KCHF 18 265. Malgré les mesures d'économies adoptées pour 2025 (KCHF 5 534) et le soutien cantonal annuel à l'assainissement (KCHF 1 500), le budget 2025 affiche un excédent de charges (KCHF 17 022). Ce déficit est en diminution par rapport au budget 2024 (KCHF 1 243) et est en dessous de la planification financière prévoyant un retour à l'équilibre à l'horizon 2028.

Le budget 2025 est marqué par la deuxième tranche du programme d'économies 2024-2027. Les consignes de mise en œuvre pour 2025 ont privilégié une approche plus flexible tenant compte des capacités à réaliser des économies par les structures universitaires tout en maintenant une symétrie des efforts sur la période 2024-2027 (4 % du budget 2023 ajusté). Les entités ont inscrit leurs mesures concrètes et mis à jour leur plan d'intentions pour les années 2026-2027. Globalement, la somme des mesures représente une tranche additionnelle de 0.9 % d'économies venant s'ajouter aux premières mesures déjà réalisées en 2024 (1 %). Les mesures d'économies et la contribution cantonale à l'assainissement budgétaire améliore le résultat net (KCHF 7 034).

Compte tenu du contexte budgétaire difficile, le Rectorat a restreint le périmètre des demandes budgétaires additionnelles à celles comportant un caractère obligatoire sans aucune marge de manœuvre de faire ou de ne pas faire en 2025. Poursuivant sa pratique introduite depuis 2023, le Rectorat n'a statué dans un premier temps que sur le caractère obligatoire des demandes et a pris ses décisions relatives aux allocations effectives, dans un deuxième temps, en novembre.

Le budget 2025 poursuit les allocations de la Convention d'objectifs 2024-2027. Sur la base d'un appel à projets auprès des facultés, des centres interfacultaires et de l'administration centrale, la tranche 2025 (KCHF 4'500) a été quasiment intégralement attribuée (solde restant de KCHF 143). Compte tenu des économies inscrites au budget, la progression globale des charges est inférieure à l'enveloppe de la COB.

L'indemnité cantonale affiche une croissance (+ 2.4 %), inférieure à celle observée les années précédentes. Globalement, l'augmentation de l'indemnité est constituée de moyens additionnels au titre de la COB avec une grande marge de manœuvre orientée vers le développement des activités (48 %), de moyens additionnels contraints liés aux mécanismes salariaux (32 %), de moyens additionnels contribuant à l'assainissement budgétaire (16 %), et d'un ajustement de l'indemnité liée au Registre genevois des tumeurs (5%).

Les subventions fédérales diminuent pour la première fois par rapport au budget précédent, alors qu'elles représentaient une croissance des ressources à disposition de l'Université (0.5 % par an) au cours des cinq dernières années. Parmi les subventions fédérales allouées à l'Université, la subvention fédérale de base en est la principale. Elle dépend non seulement de l'enveloppe globale allouée aux Hautes Écoles Universitaires mais également de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales. Pour élaborer son budget, l'Université connaît l'enveloppe allouée aux Hautes Écoles Universitaires. En revanche, elle n'a pas d'information sur sa position relative pour 2025. La projection est établie sur une base historique (la dernière années connue). Cela induit une importante incertitude puisqu'une variation minime de la position relative (+/- 10 points de base) provoque un écart substantiel sur les produits (+/- KCHF 739).

Le cadre budgétaire intercantonal est encore fortement marqué par l'adhésion du canton de Genève au nouvel accord-cadre intercantonal universitaire en 2023. Ce dernier introduit

principalement une baisse des forfaits par étudiant-e et par groupe facultaire. Pour 2025, bien qu'aucune variation des forfaits ne soit prévue, les effets décalés de ce choc se font encore ressentir en lien avec la diminution des mesures compensatoires (KCHF 724). Le budget 2025 est également marqué par un effet de volume négatif lié au recul du nombre des étudiants-es confédérés-es (KCHF 1 626) partiellement compensé par un impact positif consécutif à une évolution différenciée entre les groupes facultaires (KCHF 744). Enfin, les montants sont en baisse en raison de l'adhésion en 2024 des cantons de Neuchâtel et du Jura au nouvel accord-cadre. (KCHF 301).

2.2 PROGRAMME D'ÉCONOMIES 2024 / 2027

Avec l'adoption du budget 2025, le Rectorat met en œuvre le deuxième volet du programme d'économies 2024 / 2027 avec la décision de réaliser une économie linéaire à hauteur de 0.9 % du budget de chaque faculté, centre interfacultaires et de l'administration centrale (base budget 2023). En automne 2024, chaque structure a proposé les mesures concrètes d'économies à réaliser. Le tableau ci-dessous présente la répartition par structure sur la période 2024-2027 :

Mesure d'économies linéaires en milliers de francs	B2024		B2025		PF2026		PF2027		TOTAL	
	EPT	CHF								
Sciences	9.23	1 221	10.47	1 168	10.54	1 306	9.82	1 185	40.06	4 880
Médecine	4.35	973	4.00	973	-	-	-	1 930	8.35	3 876
Lettres	1.75	385	1.45	361	2.22	427	3.70	364	9.12	1 536
GSEM	1.00	179	2.00	188	1.50	195	1.20	158	5.70	720
SDS	0.60	190	1.51	190	0.50	103	1.27	277	3.88	760
Droit	0.22	204	1.49	329	0.06	10	1.25	273	3.02	816
Théologie	-	37	-	37	-	37	-	37	-	148
FPSE	2.87	397	2.00	331	1.45	298	5.20	570	11.52	1 596
FTI	0.50	107	1.00	113	0.30	65	0.95	143	2.75	428
UNACI	1.45	1 388	0.77	1 117	1.79	1 011	1.94	2 042	5.95	5 558
UNIGE	21.97	5 081	24.69	4 807	18.36	3 450	25.32	6 979	90.34	20 318
Personnel administratif	1.81	549	2.93	541	2.15	255	1.98	652	8.87	1 997
Corps enseignant	20.16	2 882	21.76	2 692	16.21	1 924	23.35	4 261	81.48	11 759
Cotisations de l'employeur	-	789	-	744	-	501	-	1 130	-	3 164
Autres charges de personnel	-	38	-	-	-	9	-	19	-	66
Dépenses générales	-	770	-	673	-	699	-	796	-	2 938
Subventions accordées	-	42	-	142	-	53	-	108	-	345
Imputations internes	-	12	-	16	-	10	-	12	-	50

Le budget 2025 inclut des mesures d'économies ciblées. Des travaux ont été menés avec les divisions visant à leur identification, leur évaluation et le calendrier de leur mise en œuvre. Le tableau ci-dessous présente leur répartition par an sur la période 2024-2027 :

Mesure d'économies ciblées en milliers de francs	B2024	B2025	PF2026	PF2027	Total
Baux	724				724
Energie	-	676			676
Bourses sociales	316	50	-	-	366
Licences informatiques	184				184
Licences et abonnements aux revues scientifiques	58				58
UNIGE	1 282	726	-	-	2 008

2.3 PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Objectif de non dépense

Au démarrage du processus budgétaire, le Rectorat a confirmé le montant de l'objectif de non dépense (KCHF 7 601), inchangé par rapport au budget 2024, ainsi que les modalités de répartition.

Pour les facultés, les modalités de répartition sont fondées sur la somme des charges de personnel (nature 30 hors objectif de non dépense) et un pourcentage identique pour toutes les facultés (1.40 %).

Pour l'administration centrale et les centres interfacultaires, le montant est fixe (KCHF 2 388).

Pour les PRN, aucun objectif de non dépense n'est appliqué.

Le tableau ci-dessous présente sa répartition par entité en variation par rapport au budget 2024 :

Objectif de non dépense <i>en milliers de francs</i>	B2024	B2025	Variation
Sciences	1 672	1 670	-3
Médecine	1 368	1 366	-2
Lettres	556	558	3
GSEM	271	269	-2
SDS	279	278	-1
Droit	302	300	-2
Théologie	32	32	0
FPSE	576	580	3
FTI	157	160	3
UNACI	2 388	2 388	-
Centres interfacultaires	86	86	0
Divisions	832	832	-0
Rectorat et services rattachés	1 470	1 470	-
Total	7 601	7 601	-0

Arbitrages

Dans ses consignes budgétaires du 15 mai 2024 et du 10 juin 2024, le Rectorat a demandé aux facultés, aux centres interfacultaires et à l'administration centrale d'exprimer leurs besoins budgétaires additionnels obligatoires découlant soit d'exigences légales ou réglementaires, soit d'une décision formelle du Rectorat, et sur lesquels ils n'ont aucune marge de manœuvre (« impossibilité de ne pas faire »). Ils devaient également indiquer les réductions de charges envisagées, ainsi que la variation de leurs revenus. Le Rectorat a invité les facultés et les centres interfacultaires à participer à un appel à projets pour la tranche 2025 résiduelle (KCHF 790) de la COB. Ces projets devaient s'inscrire dans les axes stratégiques de la COB 2024-2027. Toutes les demandes ont fait l'objet d'un processus de validation et de priorisation par les décanats, les directions de centres interfacultaires et des divisions et services de l'administration centrale.

Pour le premier volet d'arbitrages, chaque membre du Rectorat s'est prononcé sur le caractère obligatoire ou non de chacune des demandes de moyens additionnels et sur la pertinence institutionnelle des projets, en fonction des axes stratégiques. En séance collective, le Rectorat

a revu chaque demande, décidant d'une d'entrée en matière, ou non, et il a priorisé celles relevant de la tranche 2025 de la COB. Lors du second volet d'arbitrages, la décision du Rectorat a porté sur le montant des dotations budgétaires additionnelles des demandes avec un caractère obligatoire (KCHF 3 487 et 7.33 EPT). Ce montant est intégré au budget 2025.

Le Rectorat a effectué des arbitrages sur la tranche de la COB 2025 (KCHF 647 et 8.60 EPT).

Le tableau ci-dessous présente par nature de charges et revenus les arbitrages budgétaires réalisés :

Arbitrages en milliers de francs	Charges de personnel		Dépenses générales	Subventions accordées	Imputations internes (charges)	Imputations internes (recettes)	Autres revenus	Total	
	EPT	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	EPT	KCHF	
Demandes DIP 2024 obligatoires	-	126	23	-	-64	-	-	-	213
Demandes COB 2024 accordées	7.33	2 592	746	150	-	-	7.33	3 487	
Demandes DIP 2025 obligatoires	11.85	1 745	2 045	327	764	244	11.85	3 109	
Demandes COB 2025 accordées	8.60	822	-175	-	-	-	8.60	647	
Total impact arbitrage B2025	27.78	5 284	2 639	477	-	700	244	27.78	7 456
Impacts 2026 demandes DIP 2025 obligatoires	-	63	424				-		488
Impacts 2026 demandes COB 2024	-	1 448					-		1 448
Impacts 2026 demandes COB 2025	-	609	-				-		609
Total impact arbitrages PF2026	-	2 120	424	-	-	-	-	-	2 545

Économies temporaires

Pour introduire de la flexibilité dans les dotations budgétaires, le Rectorat interpelle les facultés, les centres interfacultaires et l'administration centrale pour connaître les moyens temporairement libres d'engagement. En contrepartie, il s'engage à restituer automatiquement ces dotations budgétaires lors de l'élaboration du budget de l'année suivante. Au total, les économies temporaires résiduelles sont de KCHF 3 958, en baisse par rapport au budget 2024 (KCHF - 192). Les nouvelles économies temporaires concernent la Faculté autonome de théologie (KCHF 86), le service de la mobilité académique (KCHF 120), ainsi que le service relations internationales et partenariat (KCHF 20). Selon le plan de restitution progressive prévue sur la période 2021 à 2025, les économies temporaires sur la maintenance et l'entretien des autres bâtiments ont été diminuées (KCHF 200). Enfin, le mécanisme de restitution automatique des économies temporaires de l'année précédente a été appliqué à la Division de l'information scientifique (KCHF 95) et à la Faculté de Théologie (KCHF 123).

Le tableau ci-dessous présente les contributions de chaque structure et les compare avec le budget 2024 :

Économies temporaires en milliers de francs	Total 2024	2025				Total 2025	Variation
		Charges de personnel	Dépenses générales	Subventions accordées	Imputations internes		
Théologie	123	-	-	86	-	86	-37
Division des bâtiments	3 932	-	3 732	-	-	3 732	-200
Division de l'information scientifique	95	-	-	-	-	-	-95
Rectorat	-	-	-	-	-	-	-
Service de la mobilité académique	-	-	-	120	-	120	120
Service des relations internationales et partenariats	-	-	-	-	20	20	20
Total	4 150	-	3 732	206	20	3 958	-192

Impacts décalés sur le budget 2026

Pour le budget 2026, les impacts décalés (KCHF 3 019) concernent principalement des éléments suivants :

- L'impact décalé des annuités PENS (KCHF 547)
- Le plein impact des décisions relatives aux demandes dont le caractère obligatoire a été retenu en 2025 (KCHF 488), ainsi que pour les allocations de la COB5 (KCHF 2 057)
- La restitution des économies temporaires annoncées par la Faculté autonome de théologie (KCHF 86), le service de la mobilité académique (KCHF 120), et le service relations internationales et partenariat (KCHF 20)
- La reconduction d'une économie temporaire de la Faculté autonome de théologie (KCHF 49), et une économie temporaire potentielle au service relations internationales et partenariat (KCHF 250).

Le tableau ci-dessous présente par nature de charges les effets décalés connus :

Impacts décalés 2025 en milliers de francs	Charges de personnel	Dépenses générales	Subventions accordées	Imputations internes (charges)	Revenus	Total
Annuité	2 208	-	-	-	1 661	547
Arbitrages	63	424	-	-	-	488
COB	2 057	-	-	-	-	2 057
Economies temporaires	-	-	157	-230	-	-73
Total impacts sur Budget 2026	4 329	424	157	-230	1 661	3 019

Planification budgétaire de la COB 2024 / 2027

Sur la base de la Convention d'objectifs 2024-2027, l'État alloue à l'Université une enveloppe totale (KCHF 19 455), à laquelle vient s'ajouter la contribution cantonale aux efforts d'assainissement budgétaires de l'Université (KCHF 6 000). Le Rectorat a alloué la quasi-totalité des dotations pour la tranche 2025 (KCHF 4 357 sur les KCHF 4 500 à disposition). Il a arbitré sur la base d'un appel à projets auprès des facultés, des centres interfacultaires et de l'administration centrale. Il a utilisé les critères d'impact transversal des projets proposés, d'accessibilité à un public le plus large possible, d'importance stratégique pour le développement des domaines de l'enseignement et de la recherche, ainsi que des projets réunissant plusieurs partenaires internes ou externes.

Par ailleurs, le Rectorat continue de mettre l'accent sur l'amélioration des conditions d'études et de travail de tous les membres de la communauté universitaire et il a porté une attention particulière à l'amélioration des conditions de rémunération du corps intermédiaire. Le

Rectorat veille à allouer en priorité des moyens en faveur des facultés ou des centres interfacultaires.

Les tableaux ci-dessous résument par objectif l'allocation de la COB 2024 / 2025 selon les axes stratégiques et la répartition des arbitrages budgétaires COB par entités :

COB 2024-2027 par objectif <i>en milliers de francs</i>	B2024	B2025	Total	%
Renforcer l'importance et l'impact des recherches sur les grands défis planétaires	486	949	1 435	15%
Promouvoir les liens avec la Cité	154	73	226	2%
Intégrer la variété des besoins des étudiant-es et soutenir l'expérience étudiante	1 829	948	2 777	29%
Renforcer la qualité de la recherche et attirer les talents	449	951	1 400	15%
Améliorer les conditions de travail et de carrière du corps intermédiaire	1 942	1 400	3 342	35%
Renforcer l'attractivité de l'Université pour l'ensemble des collaborateur-trices	345	37	382	4%
Mettre en oeuvre la stratégie immobilière	-	-	-	0%
Total	5 205	4 357	9 562	100%
Montant des tranches	5 205	4 500	9 705	
<i>Solde à répartir</i>	0	143	143	

COB 2024-2027 <i>en milliers de francs</i>	B2024	B2025	Total	%
Sciences	342	543	885	9%
Médecine	150	-	150	2%
Lettres	35	-	35	0%
GSEM	86	198	283	3%
SDS	105	109	214	2%
Droit	35	128	163	2%
Théologie	160	-	160	2%
FPSE	261	364	626	7%
FTI	203	143	346	4%
CCER	1 942	1 400	3 342	35%
PRN	341	549	891	9%
Sous-total des facultés	3 661	3 434	7 095	74%
CIDE	-	40	40	0%
IUFE	755	-	755	8%
MDH	63	-	63	1%
GSI	-	56	56	1%
Sous-total des centres interfacultaires	818	96	914	10%
Sous-total des facultés et des centres interfacultaires	4 479	3 530	8 009	84%
Rectorat et secrétariat général	247	520	767	8%
Santé au travail, environnement, prévention et sécurité	205	-	205	2%
Formation continue	-	78	78	1%
Division bâtiments et logistique	130	-	130	1%
Division de la formation et des étudiants-es	84	53	137	1%
Division de ressources humaines	60	-	60	1%
Division système et technologies de l'information et de la communication	-	176	176	2%
Sous-total de l'administration centrale	726	826	1 552	16%
Total	5 205	4 357	9 562	100%

Ajustements budgétaires

Les ajustements budgétaires permettent une redistribution budgétaire par centre financier, par nature appropriée de charges et de recettes et une imputation dans les centres financiers dans lesquels l'activité est effectivement réalisée. L'objectif est d'accroître la sincérité budgétaire et de faciliter la lecture du reporting financier en rendant davantage utilisable les informations d'écart entre les comptes et le budget. En principe, ces ajustements sont sans impact sur le résultat net mais peuvent faire varier le nombre de postes.

Le tableau ci-dessous présente par nature de charges les ajustements budgétaires réalisés sur les charges :

Ajustements budgétaires en milliers de francs	Charges					Recettes		Total	
	Charges de personnel		Dépenses générales	Subventions accordées	Imputations internes	Recettes diverses	Imputations internes		
	EPT	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	EPT	KCHF
Ajustements correctifs demandes budgétaires (76, 108 & 109)	-	199					199	-	-
Reallocations budgétaires (correction transferts de PAT à PENS)	-	1						-	1
Reallocations budgétaires	1.09	83	-192	-77	30	-290	130	1.09	4
Ajustements budgétaires 2025	1.09	284	-192	-77	30	-290	329	1.09	5

Amendements

Par rapport au projet de budget 2025, les amendements listés ci-dessous ont modifié les charges et les revenus avec un impact global négatif sur le résultat net (KCHF 952).

Les amendements suivants ont modifié les charges et les revenus avec un impact négatif sur le résultat net (KCHF 6 018) :

- L'ajustement de la subvention fédérale de base en tenant compte de la position relative observée en 2024 de l'Université de Genève par rapport aux autres universités (KCHF 3 750)
- Dans le cadre de la stratégie immobilière, induits par le report de l'achat de CV2, l'annulation des recettes de loyers (KCHF 1 162), ainsi que le maintien des charges de loyers à payer à la RTS en 2025 (KCHF 1 018)
- Divers ajustements (KCHF 85)
- L'impact des réallocations (KCHF 4)

Les amendements suivants ont modifié les charges et les revenus avec un impact positif sur le résultat net (KCHF 5 067) :

- L'effet Noria, sur la base des contrats RH actifs de janvier 2024, la valorisation des postes occupés et des postes vacants (KCHF 2 062).
- Le coût des annuités, sur la base des contrats RH actifs de janvier 2024, la valorisation des postes occupés et des postes vacants (KCHF 1 130).
- Les mesures d'économies (KCHF 972). Il s'agit d'économies ciblées sur les charges d'énergie (KCHF 676) et les bourses sociales (KCHF 50), d'économies temporaires additionnelles (KCHF 140), et de la finalisation des mesures d'économies linéaires dans une faculté (KCHF 106).
- La baisse du taux de l'allocation unique vie chère de 1.30% à 0.54% (KCHF 398)
- Les arbitrages complémentaires DIP réalisés en novembre 2024 et la réévaluation des impacts décalés des arbitrages (KCHF 206)
- La hausse des revenus de l'AIU estimés sur la base du décompte du 2^{ème} semestre 2024 (KCHF 63)
- La hausse de la participation aux frais locatifs (KCHF 11)
- Des ajustements budgétaires complémentaires (KCHF 137).

En partant d'un excédent de charges prévu au projet de budget 2024, le tableau ci-dessous énumère les impacts des amendements budgétaires adoptés par le Rectorat :

Budget 2025 <i>en milliers de francs</i>	Montant
Résultat net du projet de budget 2025	-16 070
Annuité	1 130
Effet noria	2 062
Indexation	-
Allocation vie chère	398
Subvention fédérale de base	-3 750
Participation aux frais locatifs	11
AIU	63
Arbitrages	206
Stratégie immobilière	-2 180
Mesures d'économies	972
Amendements complémentaires (charges et revenus)	137
Résultat net du budget 2025	-17 022
	-952

2.4 REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Taxes et revenus des biens

Taxes universitaires

Le budget 2025 table sur des taxes universitaires s'élevant à KCHF 12 562, en hausse (KCHF 131). Cela s'explique par une croissance du nombre d'étudiants-es à la rentrée universitaire 2024 / 2025 (+ 1.1 %), selon les informations du Bureau des données institutionnelles et décisionnelles (novembre 2024). Le montant de taxes d'écolage est inchangé (CHF 1 000 par an) et le taux d'exonération est stable (27 %).

Frais d'écolages et taxes de cours

Le budget 2025 enregistre une baisse des frais d'écolage et taxes de cours (KCHF 230) sans impact sur le résultat net dans le cadre des ajustements budgétaires.

Soins dentaires

Après une réforme de la politique tarifaire menée en 2022 dont les objectifs ont été de répondre aux besoins de formation des étudiants-es de la CUMD, d'accroître le volume et la diversité d'activités et de cibler davantage les rabais à caractère social, le cadre de gestion est inchangé pour 2025. Le budget 2025 prévoit un chiffre d'affaires de la patientèle de la CUMD inchangé par rapport à 2024.

Remboursements

Le budget 2025 enregistre une baisse des remboursements de frais (KCHF 77) induit dans le cadre des ajustements budgétaires.

Autres taxes et revenus des biens

Le budget 2025 enregistre une baisse du montant des autres taxes et revenus des biens (KCHF 177). Les éléments suivants expliquent cette variation.

Actés par les arbitrages, les recettes au Pôle Cité (KCHF 130) diminuent en miroir avec la réduction des prestations, la redevance des cafétérias baisse (KCHF 35) ainsi que les revenus des automates (KCHF 28).

Enfin, le budget 2025 enregistre une hausse des produits des autres taxes et revenus des biens (KCHF 17) induit dans le cadre des ajustements budgétaires.

Revenus divers

Le budget 2025 enregistre une baisse des recettes de la rétrocession de la taxe CO2 (KCHF 38).

Subventions reçues

Indemnité cantonale

L'évolution annuelle de l'indemnité cantonale est la résultante de décisions des autorités cantonales. Au taux de subventionnement, en miroir avec le budget de l'État, le budget 2025 ne prévoit pas une indexation des rémunérations. Il intègre, au taux de subventionnement, l'impact de la progression de l'annuité en 2025 (KCHF 2 943), ainsi que l'effet décalé de la progression des annuités octroyées en 2024 au personnel enseignant (KCHF 1 652). Il table

sur l'absence de participation partielle à la prime unique vie chère, ce qui représente une baisse par rapport au budget 2024 (KCHF 130). Il inclut également une diminution de l'indemnité cantonale en lien avec le rajeunissement des collaborateurs-trices lors des recrutements à réaliser en 2025 (KCHF 1 487).

Le budget 2025 prévoit le versement de la tranche COB 2025 (KCHF 4 500) et du soutien cantonal au programme d'économies de l'Université (KCHF 1 500).

Enfin, il tient compte de la hausse de l'indemnité versée par le département de la santé et de la mobilité pour les prestations d'enregistrement et d'exploitation du Registre genevois des tumeurs (KCHF 438).

Au total, l'indemnité cantonale 2025 se monte à KCHF 402 984, en augmentation (KCHF 9 416 par rapport au budget 2024), soit une croissance annuelle de 2.4 %. En résumé, les éléments constitutifs de l'indemnité cantonale sont les suivants :

Indemnité cantonale <i>en milliers de francs, versus budget 2024</i>	Montant
Budget 2024	393 568
Mécanismes salariaux, part État	4 595
Effet Noria	-1 487
Allocation vie chère	- 130
Prestations du Registre genevois des tumeurs	438
COB 2025	4 500
Soutien cantonal au programme d'économies	1 500
Indemnité cantonale 2025	402 984
<i>Croissance en %</i>	9 416 2.4 %

En vertu de l'article 44 de la LGAF, les mises à disposition gratuite ou à des conditions préférentielles de moyens par l'État ne sont pas enregistrées dans le budget « État » de l'Université. En revanche, elles figurent à titre informatif dans une annexe au budget.

Au total, les moyens mis à disposition d'une manière gratuite ou à des conditions préférentielles par l'État s'élèvent à KCHF 54 551. En contrepartie, l'État octroie une subvention non monétaire d'un montant équivalent.

Subvention fédérale de base

Le budget 2025 prévoit un montant de subvention fédérale de base (KCHF 110 440) en forte baisse (KCHF 3 450) par rapport au budget 2024. Cela représente une décroissance annuelle de 3.0 %. Cette prévision est fondée sur les hypothèses d'une hausse de l'enveloppe globale destinée aux HEU (KCHF 290, soit 0.3 %) en ligne avec le message du SEFRI et une détérioration de la position relative basée sur celle de l'Université en 2024. Par rapport au budget 2024, cette détérioration de la position relative représente une baisse de la subvention fédérale de base (KCHF 3 739).

Contribution aux frais locatifs

Compte tenu des surfaces locatives de l'Université, de la hausse de l'indice suisse des prix à la construction et du taux d'intérêt de donnant droit à contribution par type de local, les contributions fédérales (KCHF 662) augmentent par rapport au budget 2024 (KCHF 99).

Participation d'autres cantons aux écolages (AIU)

Avec l'entrée en vigueur de l'Accord-cadre intercantonal universitaire (AIU) en 2023, son application induit principalement une baisse des forfaits par groupe facultaire pour chaque domaine d'enseignement et la suppression du mécanisme des pertes migratoires. Désormais, les forfaits par étudiant-e et par année académique sont les suivants : médecine clinique (CHF 46 700), sciences naturelles et exactes (CHF 23 350) et sciences humaines et sociales (CHF 9 720). Cet accord prévoit également un mécanisme transitoire de compensation avec une échéance à fin en 2024.

Le budget 2025 prévoit une baisse marquée des produits de l'AIU (KCHF 1 908) pour atteindre un montant de KCHF 38 449, soit en décroissance de 4.7 %. Quatre facteurs expliquent le recul des produits de l'AIU.

Le premier concerne la suppression du mécanisme de compensation à la suite de l'introduction de nouvel AIU (KCHF 724). En effet, dès 2025 le nouvel accord-cadre déploie le plein effet lié à la baisse des forfaits par étudiant-e et par groupe facultaire.

Le deuxième concerne les prévisions d'évolution du nombre d'étudiants-es confédérés-es immatriculés-es. La projection reflète la croissance moyenne des étudiants-es confédérés-es par groupe facultaire entre 2019 et 2023, hormis pour le domaine de la « médecine clinique ». Pour ce dernier domaine, elle se base sur le nombre d'étudiants-es confédérés-es inscrits-es dans l'année académique 2023 / 2024. Par rapport au budget 2024, le nombre des étudiants- es confédérés-es est en baisse dans le domaine des « sciences humaines et sociales » (- 5.6 %), stable dans celui des « sciences naturelles et exactes » (- 0.7 %) et en hausse dans le domaine de la « médecine clinique » (+ 4.7 %). Globalement, les projections tablent donc sur un effet de volume négatif (- 4.1 %) induisant une diminution des produits AIU (KCHF 1 626) par rapport au budget 2024.

Le troisième est lié à l'évolution des forfaits par étudiant-e. Par rapport au budget 2024, les montants sont en baisse en raison uniquement de l'adhésion en 2024 des cantons de Neuchâtel et du Jura au nouvel accord-cadre. Les projections prévoient un effet de prix négatif avec une diminution des produits AIU (KCHF 301) par rapport au budget 2024.

En raison des évolutions différencierées du nombre d'étudiants-es entre les groupes facultaires et de montant différent des forfaits par groupe facultaire, le dernier concerne un effet de « recomposition » avec à une amélioration des produits AIU (KCHF 744) par rapport au budget 2024.

Autres subventions reçues

Le montant des autres subventions reçues prévues en 2025 est identique à celui du budget 2024.

Produits différés liés aux subventions d'investissement

Les produits différés des subventions d'investissement sont liés aux charges d'amortissement des biens qu'elles ont permis d'acquérir. Elles concernent les équipements et les bâtiments propriété de l'Université. Les produits différés liés aux équipements compensent intégralement

les charges d'amortissement des biens acquis par des subventions cantonales (crédit de renouvellement ou d'ouvrage). Dans la mesure où le subventionnement fédéral pour l'acquisition des bâtiments ne représente qu'une quote-part des coûts d'acquisition, les produits différés liés aux bâtiments compensent en proportion du taux de subventionnement les charges d'amortissement de ces biens.

Les produits différés sur les bâtiments sont identiques au budget 2024 compte tenu du report de l'acquisition du bâtiment situé au boulevard Carl Vogt. Quant aux produits différés des subventions d'investissement cantonales (crédits de renouvellement et d'ouvrage) pour l'acquisition des équipements, ils sont basés sur le plan d'amortissement des biens acquis jusqu'en 2023 et des projections de dépenses d'investissement de 2024 et 2025. Ils sont en hausse par rapport au budget 2024 (KCHF 200). Cette hausse est sans impact sur le résultat net puisqu'elle est consécutive à une hausse équivalente des amortissements.

Le tableau ci-dessous reprend les éléments de variation des produits différés :

Produits différés <i>en milliers de francs, versus budget 2024</i>	Montant
Budget 2024	17 598
Produits différés sur les équipements	200
Produits différés sur les bâtiments Université	-
Produits différés 2025	17 798
<i>Croissance en %</i>	<i>200</i>
	<i>1.1 %</i>

Imputations internes

Les revenus des imputations internes (KCHF 11 284) progressent (KCHF 1 033) par rapport au budget 2024. Cette variation s'explique par les éléments suivants.

Le budget inclut l'impact budgétaire des prestations fournies entre les centres financiers du budget « État » qui sont sans influence sur le résultat net. En lien avec les mécanismes de répartition des taxes fixes, les imputations internes augmentent marginalement (KCHF 3).

Au niveau des revenus, en application du principe des « coûts complets », l'Université prélève un « overhead » sur les financements provenant de l'extérieur en matière de recherche et de formation continue (KCHF 2 720). Cet « overhead » tend à compenser l'institution pour les coûts indirects liés à ces activités dont le financement est imputé sur le budget « État ». Il s'agit d'un transfert de ressources entre les sources de financement de l'Université. Pour le budget 2025, le montant des overheads attendus est identique au budget 2024.

Dans le cadre d'une convention avec l'État, la quote-part « forfaitaire » sur les rendements réalisés du portefeuille de trésorerie de l'Université est inchangée par rapport à 2024 (KCHF 1 500). Cette hypothèse reflète une politique de placement de l'Université qui privilie une approche prudente dans la sélection des classes d'actifs, par des considérations de performance axées sur le long terme, ainsi que le respect des principes de diversification des risques.

Le budget 2025 enregistre une augmentation des produits des imputations internes (KCHF 1 029) dont les contreparties sont des fonds provenant de l'extérieur. Une partie (KCHF 130) correspond à des ajustements et est sans impact sur le résultat net. Le solde de l'augmentation découle principalement par la mise en œuvre au cours de l'année 2025 de la

facturation des services de stockage et de calcul à haute performance aux groupes de recherche de l'Université (KCHF 750)

Le tableau ci-dessous reprend les éléments de variation des produits d'imputations internes :

Produits d'imputations internes <i>en milliers de francs, versus budget 2024</i>	Montant
Budget 2024	10 251
Imputations internes budget PUBLIC	3
<i>Taxes fixes</i>	3
Imputations internes budget PUBLIC / Fonds	1 029
<i>"Overhead" formation continue</i>	-
<i>"Overhead" recherche</i>	-
<i>Rendement portefeuille de trésorerie</i>	-
<i>Facturations de prestations</i>	899
<i>Ajustements budgétaires</i>	130
Imputations internes 2025	11 284
<i>Croissance en %</i>	<i>10.1 %</i>

Total des revenus

En partant du montant des revenus du budget 2024, le tableau ci-dessous reprend les éléments de variation des revenus 2025 :

Revenus <i>en milliers de francs, versus budget 2024</i>	Montant	
Budget 2024	612 033	
Taxes universitaires	131	
Frais d'écolages et taxes de cours	-230	
Remboursements	-77	
Autres taxes et revenus des biens	-177	
Revenus divers	-38	
Indemnité cantonale	9 416	
Subvention fédérale de base	-3 450	
Contribution aux frais locatifs	99	
AIU	-1 908	
Sous-total des revenus monétaires	615 799	3 766
<i>Croissance en %</i>		0.6 %
Produits différés liés aux subventions d'investissement	200	
Imputations internes	1 033	
Total des revenus 2025	617 032	4 999
<i>Croissance en %</i>		0.8 %

2.5 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Charges de personnel

Après les objectifs de « non dépense », les charges de personnel s'élèvent à KCHF 503 832. Elles augmentent (KCHF 1 903) par rapport au budget 2024, soit une croissance de 0.4 %. Cette augmentation s'explique par les arbitrages institutionnels (KCHF 5 284) et par les décisions des autorités cantonales (KCHF 340). L'Université réalise parallèlement des efforts par l'adoption de différentes mesures d'économies (KCHF 3 977 induisant une diminution de 24.69 EPT).

En miroir avec le budget de l'État, le budget 2025 intègre une progression de l'annuité, ainsi que l'impact décalé de l'annuité 2024 octroyée au personnel enseignant. Les charges de personnel augmentent (KCHF 4 997) avec un coût net additionnel pour l'Université (KCHF 402). Le budget intègre aussi le versement de la prime unique vie chère aux ayants droits (0.54 %) en baisse par rapport à celle de 2024 (- 0.65 %) engendrant une réduction des charges de personnel (KCHF 608).

Le budget table sur des taux de cotisations sociales stables par rapport à 2024.

Pour appréhender le « rajeunissement » des collaborateurs-trices, l'Université estime son effet Noria. Pour le mesurer, le calcul se fonde sur les postes effectivement occupés à une date donnée et valorise les charges de personnel y relatives. Pour les postes vacants, le calcul utilise un salaire moyen par fonction et valorise les charges de personnel y relatives. La comparaison entre la masse salariale évaluée selon les données de l'Office du personnel de l'État et celles projetées sur la base des contrats de chaque collaborateur-trice détermine le volume de l'effet Noria. À noter que cet effet diffère de l'objectif de non dépense lié au turnover du personnel et des économies temporaires sur le personnel qui appréhende, en principe, la durée de vacance de poste. Le budget 2025 table sur une diminution de charges liées à l'effet Noria (KCHF 4 049) par rapport à celles du budget 2024.

Sur la base d'une photographie des contrats RH faite en janvier 2025, la masse salariale est ajustée et complétée des primes et des frais de formation continue dont le taux s'applique sur la masse salariale mise à jour. Cela réduit globalement les charges de personnel (KCHF 67).

Les arbitrages budgétaires DIP augmentent les charges de personnel (KCHF 1 871). Cela induit la création de 11.85 EPT. Dans le cadre de la mise en œuvre de la COB et du calendrier de déploiement des projets, les charges de personnel augmentent (KCHF 3 413). Cela induit la création de 15.93 EPT.

Le budget enregistre aussi des variations diverses (KCHF 293) concernant notamment le retraitement d'arbitrages DIP en charges de personnel (KCHF 199) dont le montant est entièrement compensé par des revenus provenant de fonds externe, ainsi qu'un crédit d'assistant taxe (KCHF 98 soit 1.05 EPT) lié aux taxes universitaires.

Enfin, le budget 2025 enregistre une hausse du nombre de postes (27.89 EPT) et une augmentation des charges de personnel (KCHF 30) dans le cadre des ajustements budgétaires.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre de postes par catégorie de personnel :

Nombre de postes <i>en équivalent plein temps, versus budget 2024</i>	Professeurs-es & Chargés-es d'enseignement	Assistants-es, Maître-assistants-es, Auxiliaires recherche	PAT	Total
Budget 2024	966.14	898.04	1 344.47	3 208.65
Arbitrages DIP	1.65	-9.30	19.50	11.85
COB	5.93	5.90	4.10	15.93
Assistants-es taxes	-	1.05	-	1.05
Programme d'économies	-8.91	-12.85	-2.93	-24.69
Ajustements budgétaires	-0.59	29.36	-0.88	27.89
Autres variations	0.02		0.01	0.03
Nombre de postes 2025	964.24	912.20	1 364.27	3 240.71
Variation nombre EPT <i>Croissance en %</i>	-1.90 -0.2 %	14.16 1.6 %	19.80 1.5 %	32.06 1.0 %

L'objectif de non dépense reste inchangé (KCHF 7 601), montant qui représente les disponibilités budgétaires liées au turn-over du personnel.

Le tableau ci-dessous reprend les éléments de variation des charges du personnel en 2025 :

Charges de personnel	Montant
Budget 2024	501 929
Annuité	4 997
Effet Noria	-4 049
Allocation unique vie chère	-608
Arbitrages DIP	1 871
COB	3 413
Ajustement de la masse salariale (base contrat)	-67
Programme d'économies	-3 977
Autres variations	293
Ajustements budgétaires	30
Charges de personnel 2025	503 832
<i>Croissance en %</i>	1 903 0.4 %

Dépenses générales

Par rapport au budget 2024, les dépenses générales augmentent (KCHF 1 496), soit une croissance de 1.8 %. Cette variation s'explique par plusieurs facteurs.

Le premier est constitué par les impacts COB de l'année précédente (KCHF 746), on peut citer notamment l'enveloppe « durabilité » COB5 (KCHF 450), et les arbitrages COB (KCHF 175) liés aux réductions de financement « in kind » des PRN sur le projet Planet S.

Le deuxième est constitué par les arbitrages DIP 2025 (KCHF 2 045), on peut citer notamment : le programme e-Administration (KCHF 392) (regroupant les projets PUMA, module GED, module budget et SI-RH), la nécessité d'une expertise externe de Tierce

maintenance applicative (KCHF 574), les charges de location à la suite du déménagement des locaux du Pont d'Arves 28 à Saint Georges pour cause de travaux (KCHF 238), les coûts liés au dispositif de sécurité faisant suite à l'audit sécurité datant de 2016 (KCHF 140), les coûts de l'énergie relatifs à l'exploitation des cafétérias de l'Université (Mail, Dufour, Sciences et CMU) (KCHF 175), l'entretien des équipements de la cafétéria (KCHF 73). D'autres éléments viennent s'ajouter pour expliquer la hausse des dépenses générales cela concerne les autres arbitrages « État » Obligatoire (KCHF 452) notamment, l'apport financier complémentaire annuel de l'Office cantonal de la santé (KCHF 463) afin de remplir la mission régionale d'enregistrement des données des maladies oncologiques du RGT une ressource complémentaire (KCHF 105) pour l'assistance à l'environnement de travail (AET).

Le troisième concerne la coupure linéaire de 1 % dans le cadre du programme d'économies 2024 / 2027 (KCHF - 673) et les économies ciblées (KCHF - 676) prévues sur la consommation d'énergie communiqué par la DIBAT.

Le quatrième est constitué du mécanisme des économies temporaires qui augmente les dépenses générales (KCHF 296) en raison de la restitution des moyens attribués à la maintenance des bâtiments de l'Université (KCHF 200) et de l'annonce d'une économie temporaire sur les licences et abonnements aux revues scientifiques (KCHF 95).

Enfin, le budget 2025 enregistre une baisse des dépenses générales (KCHF 88) dans le cadre des ajustements budgétaires et autres variations.

Le tableau ci-dessous reprend les éléments de variation des dépenses générales en 2025 :

Dépenses générales <i>en milliers de francs, versus budget 2024</i>	Montant
Budget 2024	85 358
Impacts COB année précédente	746
Impacts arbitrages année précédente	23
Arbitrages COB	-175
Arbitrages DIP	2 045
Programme d'économies	-673
Economies ciblées	-676
Économies temporaires	296
Autres variations	104
Ajustements budgétaires	-192
Dépenses générales 2025	86 854
<i>Croissance en %</i>	<i>1.496</i> <i>1.8 %</i>

Amortissements

Les amortissements des équipements financés par l'État sont d'un montant identique aux produits différés liés aux subventions d'investissement dédiés à leur acquisition (crédits de renouvellement et d'ouvrage). Ils sont sans effet sur le résultat net et s'élèvent à KCHF 17 700. En augmentation par rapport au budget 2024 (KCHF 200), ils tiennent compte du plan d'amortissement des biens acquis jusqu'en 2024 et des projections de dépenses d'investissement de 2024 et 2025.

En tant que propriétaire des bâtiments Carl Vogt, du Conseil Général et des Orphelines dédiés à l'enseignement, à la recherche et aux services à la Cité, l'Université assume les charges en amortissements. Sur la base du coût d'acquisition, en fonction des codes CFC et des durées d'utilité préconisées par l'État, les charges d'amortissement s'élèvent annuellement à KCHF 3 435. Elles sont identiques au budget 2024 en raison du report de l'acquisition d'un deuxième bâtiment situé au boulevard Carl-Vogt.

Enfin, le montant de la dépréciation d'actifs (KCHF 50) est inchangé par rapport au budget 2024.

Le tableau ci-dessous reprend les éléments de variation des amortissements :

Amortissements <i>en milliers de francs, versus budget 2024</i>	Montant	
Budget 2024	19 924	
Amortissements des équipements	200	
Amortissements des bâtiments	-	
Sous-total des amortissements des équipements et bâtiments	20 124	200
<i>Croissance en %</i>		1.0 %
Dépréciation d'actifs	-	
Amortissements 2025	20 124	200
<i>Croissance en %</i>		1.0 %

Subventions accordées

Les subventions accordées augmentent (KCHF 159), en croissance de 0.8 %. Cette hausse s'explique par les éléments suivants.

Dans le cadre des arbitrages du budget 2025 (KCHF 327), les subventions accordées enregistrent des demandes avec un caractère obligatoire. Cela concerne la subvention pour les crèches en faveur de la Fondation EVE (KCHF 232) et une rallonge pour la faculté de Médecine Agora (KCHF 20). Un arbitrage est également accordé à la suite de l'avenant signé avec SV Group (KCHF 75) concernant la prise en charge de l'entretien des équipements de la cafétéria et l'octroi d'une subvention au prestataire exploitant les cafétérias notamment pour l'offre de repas à CHF 5 pour les étudiants-es.

Les moyens additionnels prévus pour la COB (KCHF 150) correspondent au financement du programme Doc.Mobility, programme alloué de 6 bourses pour que les doctorants puissent effectuer un semestre dans une équipe de recherche étrangère.

D'autres variations sont enregistrées dans le budget 2025 (KCHF 33) correspondant aux subventions liées aux taxes universitaires.

Dans le cadre du programme d'économies 2025 / 2027, les subventions diminuent. Cela concerne la mise en œuvre des mesures d'économies linéaires (KCHF 142) impactant principalement la faculté de lettres, ainsi que des mesures d'économies ciblées sur les bourses sociales (KCHF 50). Par ailleurs, les économies temporaires baissent au global (KCHF 83).

Enfin, le budget 2025 enregistre une baisse des subventions (KCHF 77) dans le cadre des ajustements budgétaires.

Le tableau ci-dessous reprend les éléments de variation des subventions accordées :

Subventions accordées <i>en milliers de francs, versus budget 2024</i>	Montant
Budget 2024	19 411
Arbitrages	327
COB	150
Autres variations	33
Programme d'économies	-142
Economies ciblées	-50
Économies temporaires	-83
Ajustements budgétaires	-77
Subventions accordées 2025	19 569
<i>Croissance en %</i>	<i>159</i> <i>0,8 %</i>

Imputations internes

Les charges des imputations internes entre les centres financiers du budget « État » augmentent par rapport au budget 2024 (KCHF 3) en raison des mécanismes de répartition des taxes fixes. Cette variation est sans impact sur le résultat net.

Quant aux imputations internes entre les centres financiers du budget « État » et des fonds provenant de l'extérieur, elles sont en baisse (KCHF - 6) par rapport au budget 2024. Il s'agit d'une coupure en lien avec le programme d'économies (KCHF 16), d'une économie temporaire (KCHF 20), et enfin d'un ajustement budgétaire (KCHF 30) enregistré.

Le tableau ci-dessous reprend les éléments de variation des imputations internes :

Charges d'imputations internes <i>en milliers de francs, versus budget 2024</i>	Montant
Budget 2024	3 677
Imputations internes budget PUBLIC	3
<i>Taxes fixes</i>	3
<i>Facturation de prestations</i>	-
<i>Ajustements budgétaires</i>	
Imputations internes budget PUBLIC / Fonds	-6
<i>Programme d'économies</i>	-16
<i>Economies temporaires</i>	-20
<i>Facturation de prestations</i>	-
<i>Impacts arbitrages année précédente</i>	-
<i>Ajustements budgétaires</i>	30
Imputations internes 2025	3 675
<i>Croissance en %</i>	<i>-3</i> <i>-0,1 %</i>

Total des charges

En partant du montant des charges du budget 2024, le tableau ci-dessous énumère les éléments de variation des charges 2025 :

Charges <i>en milliers de francs, versus budget 2024</i>	Montant	
Budget 2024	630 298	
Charges de personnel	1 903	
Dépenses générales	1 497	
Subventions accordées	159	
Sous-total des charges monétaires	633 856	3 558
<i>Croissance en %</i>		0.6 %
Amortissements	200	
Imputations internes	-3	
Total des charges 2025	634 054	3 756
<i>Croissance en %</i>		0.6 %

2.6 SYNTHÈSE DES CHARGES ET REVENUS « ÉTAT »

Le budget de fonctionnement 2025 de l'Université prévoit un excédent de charges (KCHF 17 022). En vertu des dispositions prévues dans la COB, les éventuelles pertes annuelles ou le bénéfice annuel sont répartis entre l'Université et l'État à hauteur de 25 % et déduites de la dette « subvention non dépensée à restituer à l'échéance de la convention » jusqu'à concurrence du solde disponible. Dans la mesure où le montant de la « subvention non dépensée à restituer à l'échéance de la convention » est nul, le mécanisme de partage des pertes ne peut être envisagé.

Nature et libellé <i>En milliers de francs</i>	C2024	B2024	B2025	Variation <i>versus B2024</i>
4 Revenus	613 444	612 033	617 032	4 999
<i>Croissance en %</i>				0.8%
42 Taxes et revenus des biens	35 908	34 672	34 319	-352
Taxes universitaires	12 554	12 431	12 562	131
Autres écolages	2 038	2 410	2 180	-230
Recettes médecine dentaire	5 141	5 268	5 268	0
Remboursements	4 912	3 402	3 326	-77
Autres taxes et revenus des biens	11 263	11 160	10 983	-177
43 Revenus divers	332	413	375	-38
46 Subventions reçues	563 139	566 696	571 053	4 356
Indemnité cantonale	394 615	393 568	402 984	9 416
Subvention fédérale de base	110 150	113 890	110 440	-3 450
Contribution aux frais locatifs	671	564	662	99
AIU	39 279	40 357	38 449	-1 908
Produits différés liés aux investissements	17 598	17 598	17 798	200
Autres	825	719	719	-
49 Imputations internes	14 064	10 251	11 284	1 033
3 Charges	624 493	630 298	634 054	3 756
<i>Croissance en %</i>				0.6%
30 Charges de personnel	494 185	501 928	503 832	1 903
Personnel administratif	152 229	154 293	157 303	3 010
Personnel enseignant	243 040	247 879	247 174	-705
Allocations	4 744	4 240	3 475	-766
Cotisations de l'employeur	92 338	94 226	94 586	359
Prestations de l'employeur	1 183	600	600	-
Autres	651	690	695	5
31 Dépenses générales	84 412	85 358	86 854	1 497
33 Amortissements	19 956	19 924	20 124	200
36 Subventions accordées	18 366	19 411	19 569	159
39 Imputations internes	7 575	3 677	3 675	-2
Résultat net	-11 049	-18 265	-17 022	1 243

3 BUDGET D'INVESTISSEMENT

3.1 CRÉDIT DE RENOUVELLEMENT

Le projet de loi accordant un crédit de renouvellement 2025 / 2029 (L 13434) prévoit une subvention d'investissement de KCHF 100 000. Réparti sur 5 ans, le crédit de renouvellement est principalement destiné au remplacement des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Il peut également servir à l'extension du parc immobilisé, à condition de ne pas représenter plus d'un tiers des dépenses annuelles. Le crédit de renouvellement étant un crédit pluriannuel, le report des soldes de fin d'année est autorisé.

La tranche 2025 est la première du crédit de renouvellement 2025 / 2029.

Le tableau ci-dessous indique la répartition annuelle prévue sur la période 2025 / 2029 :

Crédit de renouvellement en milliers de francs	Tranche 2025	Tranche 2026	Tranche 2027	Tranche 2028	Tranche 2029	Total
Aménagement	1 900	1 900	1 900	1 900	1 900	9 500
Equipement	10 400	10 400	10 400	10 400	10 400	52 000
Informatique	7 700	7 700	7 700	7 700	7 700	38 500
Tranche selon la PL 13434	20 000	100 000				

Les dépenses prévues se répartissent entre les investissements d'équipements (appareils scientifiques, mobilier, machines, véhicules, matériel audiovisuel, matériel de bureau) et les renouvellements des systèmes informatiques. Les dotations budgétaires sont réalisées de la façon suivante :

- 93 % de la tranche 2025 est allouée forfaitairement en faveur des structures pour permettre le renouvellement des équipements. La répartition par structure se base sur l'inventaire des biens acquis initialement avec un crédit d'ouvrage ou de renouvellement, en fonction de la structure utilisatrice et selon les durées effectives de vie des biens. Dans le cadre de cette enveloppe forfaitaire, les structures sont responsables d'arbitrer leurs besoins d'acquisition selon leurs priorités.
- 7 % de la tranche 2025 est allouée en faveur des fonds de redistribution. Ces derniers sont placés sous la responsabilité du Rectorat. Cette enveloppe couvre les dépenses de la Commission administrative qui peut répondre aux besoins des structures selon ses règles en association avec les représentants des facultés, ainsi qu'un montant en faveur des contributions institutionnelles aux crédits d'installation des nouveaux professeurs-es. Elle couvre également les besoins de la Commission informatique permettant à l'institution de soutenir la mise en œuvre de projets institutionnels et des ceux des Pôles de recherches nationaux (PRN).

Les dotations sont présentées dans le tableau suivant qui présente la répartition du budget 2025 pour l'ensemble de l'Université avec une comparaison avec celui de 2024 par structure.

Structure	Budget 2024	Budget 2025	Variation
Faculté des sciences	4 481	5 000	519
Faculté de médecine	2 809	3 000	191
Faculté des lettres	112	150	38
Faculté d'économie et de management	65	175	110
Faculté des sciences de la société	85	175	90
Faculté de droit	27	175	148
Faculté autonome de théologie	24	25	1
Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation	257	300	43
Faculté de traduction et d'interprétation	37	75	38
Total facultés	7 897	9 075	1 178
Centre inter. de bioéthique et sciences humaines en médecine	3	3	0
Centre interfacultaire de gérontologie et d'études des vulnérabilités	33	27	-7
Centre interfacultaire de neurosciences	9	10	0
Centre interfacultaire en sciences affectives	30	32	2
Centre universitaire d'informatique	84	85	1
Institut universitaire en finance	5	4	-2
Global Studies Institute	42	23	-19
Institut d'histoire de la Réformation	1	2	0
Institut des sciences de l'environnement	65	70	5
Institut universitaire de formation des enseignants	11	16	5
Centres interfacultaires	283	269	-14
Fonds de réallocation	467	1 023	556
Pôles de recherche nationaux (PRN)	83	58	-25
Commission administrative	1 260	1 080	-180
Sécurité, Division bâtiments, logistique et sécurité	225	400	175
Rectorat	2 035	2 561	526
Division bâtiments, logistique et sécurité - Aménagement	1 400	1 900	500
Division bâtiments, logistique et sécurité - Matériel audiovisuel	997	1 200	203
Division bâtiments, logistique et sécurité - Cafétérias	-	400	400
Division bâtiments, logistique et sécurité - Gestion des déchets valorisables	133	-	-133
Division bâtiments, logistique et sécurité - Mobilier	824	1 100	276
Commission informatique	213	200	-13
Division du système et techn. de l'info. et de la communication	227	210	-17
Moyens communs, Div. du système et techn. de l'info. et de la com.	2 314	3 010	696
Division de l'information scientifique	29	40	11
Division de la formation et des étudiants-es	18	35	17
Divisions	6 156	8 095	1 939
Total UNACI	8 474	10 925	2 451
Total Université	16 371	20 000	3 629

3.2 CRÉDITS D'OUVRAGE

Les lois 9995 et 10822 ouvrent des crédits d'investissement en faveur de la construction du CMU 5 / 6. Elles comprennent un volet relatif à l'acquisition des équipements rattachés au bâtiment. Au total, les crédits ouverts en faveur des équipements s'élèvent à KCHF 15 596 pour la 5ème étape et KCHF 15 333 pour la 6ème étape. Ces crédits ne seront pas totalement utilisés. En effet, à la suite du dépassement budgétaire du chantier, l'Office des bâtiments de l'État et la Division des bâtiments de l'Université se sont mis d'accord au sujet d'une non dépense sur les lois 9995 (KCHF 1 200) et 10822 (KCHF 3 000). Les budgets ajustés ont été reportés jusqu'en 2025 en prévision de l'installation des équipements de l'ancienne et de la nouvelle animalerie dont la rénovation et l'aménagement ont pris du retard.

La loi 12146 ouvre un crédit d'investissement pour financer l'évolution des infrastructures et des services associés de calcul à haute performance et de stockage à long terme (KCHF 15 546). En raison des retards cumulés, l'utilisation du crédit d'ouvrage se prolonge jusqu'à la fin de l'année 2026.

La loi 12149 ouvre un crédit pour l'équipement mobile (mobilier, informatique et sûreté) lié à la rénovation du site Uni Bastions (KCHF 4 212). Il est prévu que l'entier du crédit d'ouvrage destiné aux équipements de l'aile Jura (KCHF 861) et les dépenses pour les équipements du bâtiment central (KCHF 3 351) s'étendent jusqu'en 2027.

La loi 12767 ouvre un crédit d'investissement pour financer la refonte des prestations numériques aux étudiants-es (SI étudiants-es) de l'Université de Genève (KCHF 12 000). Il est attendu que les développements se prolongent d'une année et se terminent d'ici fin 2026.

Crédit d'ouvrage <i>en milliers de francs</i>	Comptes 2015-2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Total
Loi 9995 CMU 5	13 817	430	149		14 396
Loi 10822 CMU 6	11 421	912			12 333
Loi 12146 HPC	14 802	600	144		15 546
Loi 12149 Aile Jura	305	64	200	292	861
Loi 12149 Bâtiment central	49	-	500	2 802	3 351
Loi 12767 SI étudiants-es	7 165	2 942	1 893		12 000
Total	47 560	4 948	2 886	3 094	58 487

4 STATISTIQUES

4.1 CHARGES ET REVENUS BUDGET « ÉTAT » ET FONDS DE TIERS

Nature et libellé <i>En milliers de francs</i>	BUDGET PUBLIC *	FONDS INSTITUTIONNELS		
		FNS **	Autres **	TOTAL
4 Revenus	617 032	111 227	227 875	339 102
42 Taxes et revenus des biens	34 319	594	55 403	55 997
dont taxes universitaires	12 562	-	-	-
43 Revenus divers	375	5	3 598	3 603
46 Subventions reçues	571 053	109 171	115 155	224 326
dont indemnité cantonale	402 984	-	-	-
49 Imputations internes	11 284	1 457	53 719	55 176
3 Charges	634 054	111 274	235 547	346 821
30 Charges de personnel	503 832	82 510	104 061	186 571
Personnel administratif	157 303	4 494	30 270	34 763
Personnel enseignant	247 174	58 506	42 726	101 232
Allocations	3 475	149	984	1 132
Cotisations de l'employeur	94 586	19 362	29 884	49 246
Autres	1 295	-	197	197
31 Dépenses générales	86 854	20 736	50 562	71 298
32 Charges financières	-	-	-	-
33 Amortissements	20 124	2 777	8 291	11 068
36 Subventions accordées	19 569	1 054	15 166	16 219
39 Imputations internes	3 675	4 198	57 468	61 666
Résultat net	-17 022	-48	-7 672	-7 719

* Données selon le budget 2025

** Données selon les comptes 2024 hors résultat financier

PARTIE II

RÉPARTITION DES

RESSOURCES PAR

ENTITÉS

1 UNIVERSITE DE GENEVE



Université de Genève Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	3,240.71	17,022,130	32.06	-1,242,759	3,208.65	18,264,889
4 Revenus	-	-617,892,150	-	-5,859,284	-	-612,032,866
42 Taxes et revenus des biens	-	-34,319,260	-	352,393	-	-34,671,653
421 Emoluments	-	-187,000	-	-	-	-187,000
423 Frais d'écolage et taxes de cours	-	-14,742,000	-	99,000	-	-14,841,000
424 Prestations de service	-	-9,385,180	-	193,678	-	-9,578,858
424. Recettes médecine dentaire	-	-5,268,290	-	-5	-	-5,268,285
425 Recettes sur ventes	-	-1,142,010	-	-16,965	-	-1,125,045
426 Remboursements	-	-3,325,610	-	76,685	-	-3,402,295
429 Autres taxes	-	-269,170	-	-	-	-269,170
43 Revenus divers	-	-375,380	-	37,997	-	-413,377
46 Subventions reçues	-	-571,913,470	-	-5,216,983	-	-566,696,487
461 Dédommagements des collectivités locales	-	-38,449,000	-	1,908,000	-	-40,357,000
463 Subv de collectivités publ et des tiers	-	-514,805,420	-	-6,064,372	-	-508,741,048
466 Dissolutions des subventions d'invest.	-	-18,659,050	-	-1,060,611	-	-17,598,439
49 Imputations internes	-	-11,284,040	-	-1,032,691	-	-10,251,349
3 Charges	3,240.71	634,914,280	32.06	4,616,525	3,208.65	630,297,755
30 Charges de personnel	3,240.71	503,831,550	32.06	1,903,110	3,208.65	501,928,440
301 Personnel administratif et technique	1,364.27	157,302,500	19.80	3,010,233	1,344.47	154,292,267
302 Personnel enseignant	1,876.44	247,174,120	12.26	-705,692	1,864.18	247,879,812
304 Allocations	-	3,474,560	-	-765,593	-	4,240,153
305 Cotisations de l'employeur	-	94,585,530	-	359,200	-	94,226,330
306 Prestations de l'employeur	-	600,000	-	-	-	600,000
309 Autres charges de personnel	-	694,840	-	4,963	-	689,877
31 Dépenses générales	-	86,854,290	-	1,496,659	-	85,357,631
310 Fournitures	-	16,704,830	-	-215,632	-	16,920,462
311 Mobilier, machines	-	675,770	-	44,051	-	631,719
312 Eau, énergie, combustible	-	17,866,100	-	-501,450	-	18,367,550
313 Services, honoraires	-	20,894,690	-	1,091,008	-	19,803,682
314 Entretien immeubles	-	9,838,920	-	42,999	-	9,795,921
315 Entretien du mobilier	-	4,265,490	-	611,951	-	3,653,539
316 Loyers, locations, redevances	-	13,168,800	-	229,867	-	12,938,933
317 Dédommagements du personnel	-	3,249,690	-	41,656	-	3,208,034
319 Autres charges d'exploitation	-	190,000	-	152,210	-	37,790
33 Amortissements du patrimoine admin.	-	20,984,630	-	1,060,620	-	19,924,010
36 Subventions accordées	-	19,569,290	-	158,634	-	19,410,656
39 Imputations internes	-	3,674,520	-	-2,498	-	3,677,018
Fonctions	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Personnel administratif et technique	3,240.71	405,897,000	32.06	2,719,053	3,208.65	403,177,947
Direction	73.65	11,786,320	3.80	605,738	69.85	11,180,582
Personnel technique	665.50	77,189,760	7.49	1,769,323	658.01	75,420,437
Personnel administratif	625.12	65,955,500	8.51	656,460	616.61	65,299,040
Apprentis-es et stagiaires	0.00	772,440	-	-195,911	0.00	968,351
Remplacement administratif et technique	0.00	2,234,170	-	228,873	0.00	2,005,297
Personnel enseignant	1,876.44	247,958,810	12.26	-345,430	1,864.18	248,304,240
Corps professoral	550.89	111,117,880	-2.56	-1,115,877	553.45	112,233,757
Corps enseignant	413.35	59,976,050	0.66	252,458	412.69	59,723,592
Assistants-es	912.20	75,211,110	14.16	786,398	898.04	74,424,712
Remplacement enseignants	0.00	1,653,770	-	-268,409	0.00	1,922,179

2 FACULTE DES SCIENCES



FACULTÉ DES SCIENCES Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	804.95	125,022,240	3.08	-347,995	801.87	125,370,235
4 Revenus	-	-545,840	-	-105,840	-	-440,000
49 Imputations internes	-	-545,840	-	-105,840	-	-440,000
3 Charges	804.95	125,568,080	3.08	-242,155	801.87	125,810,235
30 Charges de personnel	804.95	119,633,730	3.08	-277,859	801.87	119,911,589
301 Personnel administratif et technique	296.67	31,753,050	-1.07	-104,878	297.74	31,857,928
302 Personnel enseignant	508.28	64,510,000	4.15	41,272	504.13	64,468,728
304 Allocations	-	809,150	-	-164,356	-	973,506
305 Cotisations de l'employeur	-	22,488,820	-	-49,515	-	22,538,335
309 Autres charges de personnel	-	72,710	-	-382	-	73,092
31 Dépenses générales	-	5,169,870	-	43,911	-	5,125,959
310 Fournitures	-	2,908,300	-	48,590	-	2,859,710
311 Mobilier, machines	-	173,240	-	-13,931	-	187,171
313 Services, honoraires	-	611,620	-	-27,965	-	639,585
314 Entretien immeubles	-	40,690	-	10,502	-	30,188
315 Entretien du mobilier	-	376,850	-	-13,897	-	390,747
316 Loyers, locations, redevances	-	93,000	-	-1,000	-	94,000
317 Dédommages du personnel	-	966,170	-	41,612	-	924,558
36 Subventions accordées	-	10,000	-	-	-	10,000
39 Imputations internes	-	754,480	-	-8,207	-	762,687

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	804.95	96,626,280	3.08	3,921	801.87	96,622,359
Personnel administratif et technique	296.67	31,910,880	-1.07	-135,677	297.74	32,046,557
Direction	1.00	169,520	-	1,646	1.00	167,874
Personnel technique	222.33	24,354,890	-2.05	-203,779	224.38	24,558,669
Personnel administratif	73.34	7,522,470	0.98	61,697	72.36	7,460,773
Remplacement administratif et technique	0.00	-136,000	-	4,758	0.00	-140,758
Personnel enseignant	508.28	64,715,400	4.15	139,599	504.13	64,575,801
Corps professoral	145.53	28,852,820	1.46	-410,314	144.07	29,263,134
Corps enseignant	92.72	13,954,100	0.30	164,186	92.42	13,789,914
Assistants-es	270.03	22,883,430	2.39	390,954	267.64	22,492,476
Remplacement enseignants	0.00	-974,950	-	-5,227	0.00	-969,723

3 FACULTE DE MEDECINE



FACULTÉ DE MÉDECINE Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	640.10	99,442,640	1.70	-625,747	638.40	100,068,387
4 Revenus	-	-7,014,290	-	-31,575	-	-6,982,715
42 Taxes et revenus des biens	-	-5,810,850	-	-3	-	-5,810,847
424 Prestations de service	-	-542,560	-	2	-	-542,562
424. Recettes médecine dentaire	-	-5,268,290	-	-5	-	-5,268,285
49 Imputations internes	-	-1,203,440	-	-31,572	-	-1,171,868
3 Charges	640.10	106,456,930	1.70	-594,172	638.40	107,051,102
30 Charges de personnel	640.10	97,335,160	1.70	-777,584	638.40	98,112,744
301 Personnel administratif et technique	307.40	32,975,550	10.25	1,344,793	297.15	31,630,757
302 Personnel enseignant	332.70	45,388,730	-8.55	-1,883,993	341.25	47,272,723
304 Allocations	-	584,140	-	-112,533	-	696,673
305 Cotisations de l'employeur	-	18,339,550	-	-126,197	-	18,465,747
309 Autres charges de personnel	-	47,190	-	346	-	46,844
31 Dépenses générales	-	8,069,270	-	164,812	-	7,904,458
310 Fournitures	-	3,001,700	-	164,805	-	2,836,895
311 Mobilier, machines	-	102,100	-	-	-	102,100
313 Services, honoraires	-	4,200,330	-	5	-	4,200,325
314 Entretien immeubles	-	1,000	-	-	-	1,000
315 Entretien du mobilier	-	358,310	-	-	-	358,310
316 Loyers, locations, redevances	-	65,930	-	2	-	65,928
317 Dédommages du personnel	-	339,900	-	-	-	339,900
33 Amortissements du patrimoine admin.	-	50,000	-	-	-	50,000
36 Subventions accordées	-	795,500	-	20,000	-	775,500
39 Imputations internes	-	207,000	-	-1,400	-	208,400

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	640.10	78,641,550	1.70	-464,171	638.40	79,105,721
Personnel administratif et technique	307.40	33,132,710	10.25	1,330,577	297.15	31,802,133
Direction	4.00	672,590	-	-7,456	4.00	680,046
Personnel technique	219.60	24,204,180	10.85	1,436,170	208.75	22,768,010
Personnel administratif	83.80	8,559,610	-0.60	-99,031	84.40	8,658,641
Remplacement administratif et technique	0.00	-303,670	-	894	0.00	-304,564
Personnel enseignant	332.70	45,508,840	-8.55	-1,794,748	341.25	47,303,588
Corps professoral	110.60	22,097,740	-2.45	-591,101	113.05	22,688,841
Corps enseignant	67.95	9,735,660	0.70	55,380	67.25	9,680,280
Assistants-es	154.15	13,108,990	-6.80	-1,208,578	160.95	14,317,568
Remplacement enseignants	0.00	566,450	-	-50,450	0.00	616,900

4 FACULTE DES LETTRES



FACULTÉ DES LETTRES Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	235.35	40,098,650	-1.35	-559,504	236.70	40,658,154
4 Revenus	-	-261,640	-	-2	-	-261,638
49 Imputations internes	-	-261,640	-	-2	-	-261,638
3 Charges	235.35	40,360,290	-1.35	-559,502	236.70	40,919,792
30 Charges de personnel	235.35	39,641,370	-1.35	-469,500	236.70	40,110,870
301 Personnel administratif et technique	22.55	2,357,560	-0.50	-40,681	23.05	2,398,241
302 Personnel enseignant	212.80	29,494,760	-0.85	-426,372	213.65	29,921,132
304 Allocations	-	174,710	-	-45,175	-	219,885
305 Cotisations de l'employeur	-	7,595,230	-	43,057	-	7,552,173
309 Autres charges de personnel	-	19,110	-	-330	-	19,440
31 Dépenses générales	-	526,420	-	-2	-	526,422
310 Fournitures	-	196,640	-	-1	-	196,641
311 Mobilier, machines	-	7,400	-	-	-	7,400
313 Services, honoraires	-	136,440	-	-	-	136,440
314 Entretien immeubles	-	2,000	-	-	-	2,000
315 Entretien du mobilier	-	5,000	-	-	-	5,000
317 Dédommages du personnel	-	178,940	-	-1	-	178,941
36 Subventions accordées	-	110,000	-	-90,000	-	200,000
39 Imputations internes	-	82,500	-	-	-	82,500

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	235.35	31,957,930	-1.35	-434,799	236.70	32,392,729
Personnel administratif et technique	22.55	2,369,000	-0.50	-42,013	23.05	2,411,013
Direction	1.00	132,480	-	3,637	1.00	128,843
Personnel technique	3.85	462,220	-0.30	-33,773	4.15	495,993
Personnel administratif	17.70	1,703,230	-0.20	-12,043	17.90	1,715,273
Remplacement administratif et technique	0.00	71,070	-	166	0.00	70,904
Personnel enseignant	212.80	29,588,930	-0.85	-392,786	213.65	29,981,716
Corps professoral	68.85	14,423,260	-0.85	-450,871	69.70	14,874,131
Corps enseignant	55.19	8,231,670	-	33,476	55.19	8,198,194
Assistants-es	88.76	7,279,030	-	27,634	88.76	7,251,396
Remplacement enseignants	0.00	-345,030	-	-3,025	0.00	-342,005

5 FACULTE D'ECONOMIE ET DE MANAGEMENT



GENEVA SCHOOL ECO. Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	116.70	19,826,800	-1.00	102,863	117.70	19,723,937
3 Charges	116.70	19,826,800	-1.00	102,863	117.70	19,723,937
30 Charges de personnel	116.70	19,434,870	-1.00	102,858	117.70	19,332,012
301 Personnel administratif et technique	16.30	1,799,670	–	-10,363	16.30	1,810,033
302 Personnel enseignant	100.40	13,777,130	-1.00	62,379	101.40	13,714,751
304 Allocations	–	136,570	–	-23,474	–	160,044
305 Cotisations de l'employeur	–	3,712,130	–	74,282	–	3,637,848
309 Autres charges de personnel	–	9,370	–	34	–	9,336
31 Dépenses générales	–	324,430	–	5	–	324,425
310 Fournitures	–	40,000	–	–	–	40,000
311 Mobilier, machines	–	9,100	–	–	–	9,100
313 Services, honoraires	–	102,550	–	–	–	102,550
316 Loyers, locations, redevances	–	12,780	–	5	–	12,775
317 Dédommagements du personnel	–	160,000	–	–	–	160,000
36 Subventions accordées	–	7,500	–	–	–	7,500
39 Imputations internes	–	60,000	–	–	–	60,000

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	116.70	15,635,530	-1.00	65,913	117.70	15,569,617
Personnel administratif et technique	16.30	1,807,640	–	-10,825	16.30	1,818,465
Direction	1.00	162,010	–	1,643	1.00	160,367
Personnel technique	2.65	278,620	–	-9,579	2.65	288,199
Personnel administratif	12.65	1,304,570	–	-3,014	12.65	1,307,584
Apprentis-es et stagiaires	–	-20	–	-20	–	–
Remplacement administratif et technique	0.00	62,460	–	145	0.00	62,315
Personnel enseignant	100.40	13,827,890	-1.00	76,738	101.40	13,751,152
Corps professoral	45.10	9,357,190	–	123,329	45.10	9,233,861
Corps enseignant	6.16	822,010	1.00	77,624	5.16	744,386
Assistants-es	49.14	3,825,100	-2.00	-125,190	51.14	3,950,290
Remplacement enseignants	0.00	-176,410	–	975	0.00	-177,385

6 FACULTE DES SCIENCES DE LA SOCIETE



FAC.SCIENC.SOCIÉTÉ Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	124.76	20,969,130	3.84	625,861	120.92	20,343,269
3 Charges	124.76	20,969,130	3.84	625,861	120.92	20,343,269
30 Charges de personnel	124.76	20,618,590	3.84	625,049	120.92	19,993,541
301 Personnel administratif et technique	16.75	1,830,960	0.25	-7,736	16.50	1,838,696
302 Personnel enseignant	108.01	14,710,890	3.59	485,846	104.42	14,225,044
304 Allocations	-	136,440	-	-18,407	-	154,847
305 Cotisations de l'employeur	-	3,930,370	-	165,103	-	3,765,267
309 Autres charges de personnel	-	9,930	-	243	-	9,687
31 Dépenses générales	-	278,140	-	812	-	277,328
310 Fournitures	-	36,600	-	800	-	35,800
311 Mobilier, machines	-	3,000	-	-	-	3,000
313 Services, honoraires	-	76,200	-	-	-	76,200
315 Entretien du mobilier	-	4,300	-	-	-	4,300
316 Loyers, locations, redevances	-	3,780	-	5	-	3,775
317 Dédommagements du personnel	-	154,260	-	7	-	154,253
36 Subventions accordées	-	2,500	-	-	-	2,500
39 Imputations internes	-	69,900	-	-	-	69,900

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	124.76	16,598,110	3.84	498,690	120.92	16,099,420
Personnel administratif et technique	16.75	1,840,260	0.25	-8,682	16.50	1,848,942
Direction	1.00	155,740	-	3,692	1.00	152,048
Personnel technique	1.95	263,550	-	3,892	1.95	259,658
Personnel administratif	13.80	1,400,180	0.25	-5,963	13.55	1,406,143
Remplacement administratif et technique	0.00	20,790	-	-10,303	0.00	31,093
Personnel enseignant	108.01	14,757,850	3.59	507,373	104.42	14,250,477
Corps professoral	49.34	9,707,520	-0.11	161,987	49.45	9,545,533
Corps enseignant	8.65	1,269,680	-	30,485	8.65	1,239,195
Assistants-es	50.02	3,987,320	3.70	315,392	46.32	3,671,928
Remplacement enseignants	0.00	-206,670	-	-492	0.00	-206,178

7 FACULTE DE DROIT



FACULTÉ DE DROIT Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	149.95	21,419,300	7.50	470,813	142.45	20,948,487
4 Revenus	-	-1,056,000	-	-	-	-1,056,000
42 Taxes et revenus des biens	-	-1,020,000	-	-	-	-1,020,000
423 Frais d'écolage et taxes de cours	-	-1,020,000	-	-	-	-1,020,000
49 Imputations internes	-	-36,000	-	-	-	-36,000
3 Charges	149.95	22,475,300	7.50	470,813	142.45	22,004,487
30 Charges de personnel	149.95	21,986,210	7.50	476,979	142.45	21,509,231
301 Personnel administratif et technique	23.30	2,491,990	-	13,036	23.30	2,478,954
302 Personnel enseignant	126.65	15,159,200	7.50	390,631	119.15	14,768,569
304 Allocations	-	175,440	-	-35,136	-	210,576
305 Cotisations de l'employeur	-	4,149,000	-	108,024	-	4,040,976
309 Autres charges de personnel	-	10,580	-	425	-	10,155
31 Dépenses générales	-	380,090	-	-6,166	-	386,256
310 Fournitures	-	171,540	-	-3,287	-	174,827
311 Mobilier, machines	-	1,500	-	-	-	1,500
313 Services, honoraires	-	131,570	-	-2,414	-	133,984
315 Entretien du mobilier	-	1,000	-	-	-	1,000
317 Dédommages du personnel	-	74,480	-	-465	-	74,945
39 Imputations internes	-	109,000	-	-	-	109,000

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	149.95	17,729,990	7.50	409,556	142.45	17,320,434
Personnel administratif et technique	23.30	2,504,760	-	10,005	23.30	2,494,755
Direction	1.00	167,020	-	1,649	1.00	165,371
Personnel technique	2.30	288,230	-	2,851	2.30	285,379
Personnel administratif	20.00	2,014,160	-	5,402	20.00	2,008,758
Apprentis-es et stagiaires	-	20	-	20	-	-
Remplacement administratif et technique	0.00	35,330	-	82	0.00	35,248
Personnel enseignant	126.65	15,225,230	7.50	399,551	119.15	14,825,679
Corps professoral	36.10	7,596,750	-0.81	-302,657	36.91	7,899,407
Corps enseignant	7.61	1,084,880	-0.34	30,666	7.95	1,054,214
Assistants-es	82.94	6,373,160	8.65	669,141	74.29	5,704,019
Remplacement enseignants	0.00	170,440	-	2,401	0.00	168,039

8 FACULTE DE THEOLOGIE



FACULTÉ DE THÉOLOGIE Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	17.43	3,953,440	–	-2,488	17.43	3,955,928
3 Charges	17.43	3,953,440	–	-2,488	17.43	3,955,928
30 Charges de personnel	17.43	2,279,840	–	-2,496	17.43	2,282,336
301 Personnel administratif et technique	2.30	272,700	–	4,762	2.30	267,938
302 Personnel enseignant	15.13	1,545,130	–	4,609	15.13	1,540,521
304 Allocations	–	39,720	–	-4,128	–	43,848
305 Cotisations de l'employeur	–	421,210	–	-7,726	–	428,936
309 Autres charges de personnel	–	1,080	–	-13	–	1,093
31 Dépenses générales	–	85,740	–	10	–	85,730
310 Fournitures	–	10,130	–	–	–	10,130
311 Mobilier, machines	–	500	–	–	–	500
313 Services, honoraires	–	33,880	–	5	–	33,875
316 Loyers, locations, redevances	–	1,000	–	–	–	1,000
317 Dédommagements du personnel	–	40,230	–	5	–	40,225
36 Subventions accordées	–	1,578,860	–	-2	–	1,578,862
39 Imputations internes	–	9,000	–	–	–	9,000

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	17.43	1,825,310	–	9,596	17.43	1,815,714
Personnel administratif et technique	2.30	273,700	–	4,797	2.30	268,903
Personnel technique	0.20	22,430	–	228	0.20	22,202
Personnel administratif	2.10	245,910	–	4,554	2.10	241,356
Remplacement administratif et technique	0.00	5,360	–	15	0.00	5,345
Personnel enseignant	15.13	1,551,610	–	4,798	15.13	1,546,812
Corps professoral	1.50	315,270	–	-7,556	1.50	322,826
Corps enseignant	3.01	411,090	–	3,332	3.01	407,758
Assistants-es	10.62	851,170	–	9,332	10.62	841,838
Remplacement enseignants	0.00	-25,920	–	-310	0.00	-25,610

9 FACULTE DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION



FAC. PSYCH.& SSED Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	262.47	41,404,020	0.70	-122,096	261.77	41,526,116
4 Revenus	-	-907,170	-	130,034	-	-1,037,204
42 Taxes et revenus des biens	-	-319,170	-	130,034	-	-449,204
424 Prestations de service	-	-319,170	-	130,034	-	-449,204
49 Imputations internes	-	-588,000	-	-	-	-588,000
3 Charges	262.47	42,311,190	0.70	-252,130	261.77	42,563,320
30 Charges de personnel	262.47	41,370,990	0.70	-250,704	261.77	41,621,694
301 Personnel administratif et technique	38.85	4,250,780	0.70	-7,398	38.15	4,258,178
302 Personnel enseignant	223.62	28,464,920	-	-121,376	223.62	28,586,296
304 Allocations	-	882,180	-	-38,150	-	920,330
305 Cotisations de l'employeur	-	7,751,520	-	-83,747	-	7,835,267
309 Autres charges de personnel	-	21,590	-	-34	-	21,624
31 Dépenses générales	-	817,200	-	-1,426	-	818,626
310 Fournitures	-	246,880	-	-1,420	-	248,300
311 Mobilier, machines	-	68,200	-	-	-	68,200
313 Services, honoraires	-	229,120	-	-6	-	229,126
314 Entretien immeubles	-	4,000	-	-	-	4,000
315 Entretien du mobilier	-	5,000	-	-	-	5,000
316 Loyers, locations, redevances	-	16,000	-	-	-	16,000
317 Dédommagements du personnel	-	248,000	-	-	-	248,000
39 Imputations internes	-	123,000	-	-	-	123,000

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	262.47	32,826,280	0.70	-88,087	261.77	32,914,367
Personnel administratif et technique	38.85	4,272,520	0.70	-9,713	38.15	4,282,233
Direction	1.00	159,320	-	1,579	1.00	157,741
Personnel technique	9.30	1,150,380	-0.10	14,555	9.40	1,135,825
Personnel administratif	28.55	2,882,210	0.80	57,771	27.75	2,824,439
Apprentis-es et stagiaires	0.00	15,260	-	-83,767	0.00	99,027
Remplacement administratif et technique	0.00	65,350	-	148	0.00	65,202
Personnel enseignant	223.62	28,553,760	-	-78,374	223.62	28,632,134
Corps professoral	51.48	10,150,650	1.00	240,241	50.48	9,910,409
Corps enseignant	74.47	10,701,830	-1.05	-346,331	75.52	11,048,161
Assistants-es	97.67	8,118,840	0.05	31,492	97.62	8,087,348
Remplacement enseignants	0.00	-417,560	-	-3,776	0.00	-413,784

10 FACULTE DE TRADUCTION ET D'INTERPRETATION



FAC.TRADUCT.INTER. Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	72.77	11,638,160	0.60	8,792	72.17	11,629,368
3 Charges	72.77	11,638,160	0.60	8,792	72.17	11,629,368
30 Charges de personnel	72.77	11,514,480	0.60	8,790	72.17	11,505,690
301 Personnel administratif et technique	9.90	1,092,890	–	16,735	9.90	1,076,155
302 Personnel enseignant	62.87	8,163,840	0.60	-21,328	62.27	8,185,168
304 Allocations	–	63,650	–	-7,645	–	71,295
305 Cotisations de l'employeur	–	2,188,550	–	21,080	–	2,167,470
309 Autres charges de personnel	–	5,550	–	-53	–	5,603
31 Dépenses générales	–	102,830	–	2	–	102,828
310 Fournitures	–	13,000	–	–	–	13,000
311 Mobilier, machines	–	500	–	–	–	500
313 Services, honoraires	–	50,710	–	5	–	50,705
314 Entretien immeubles	–	500	–	–	–	500
315 Entretien du mobilier	–	4,000	–	–	–	4,000
316 Loyers, locations, redevances	–	1,000	–	–	–	1,000
317 Dédommagements du personnel	–	33,120	–	-3	–	33,123
39 Imputations internes	–	20,850	–	–	–	20,850

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	72.77	9,285,430	0.60	10,120	72.17	9,275,310
Personnel administratif et technique	9.90	1,098,370	–	16,244	9.90	1,082,126
Direction	1.00	155,040	–	1,567	1.00	153,473
Personnel technique	2.75	339,880	–	4,865	2.75	335,015
Personnel administratif	6.15	603,450	–	9,813	6.15	593,637
Remplacement administratif et technique	0.00	0	–	-0	0.00	+0
Personnel enseignant	62.87	8,187,060	0.60	-6,125	62.27	8,193,185
Corps professoral	14.55	2,769,580	–	-98,980	14.55	2,868,560
Corps enseignant	26.39	3,729,070	–	22,814	26.39	3,706,256
Assistants-es	21.93	1,812,870	0.60	72,616	21.33	1,740,254
Remplacement enseignants	0.00	-124,460	–	-2,574	0.00	-121,886

11 INSTITUT D'HISTOIRE DE LA REFORMATION



Institut d'histoire de la réformation Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	1.35	253,000	–	2,421	1.35	250,579
3 Charges	1.35	253,000	–	2,421	1.35	250,579
30 Charges de personnel	1.35	202,020	–	2,425	1.35	199,595
301 Personnel administratif et technique	1.00	99,410	–	2,305	1.00	97,105
302 Personnel enseignant	0.35	60,180	–	380	0.35	59,800
304 Allocations	–	4,870	–	-271	–	5,141
305 Cotisations de l'employeur	–	37,460	–	-4	–	37,464
309 Autres charges de personnel	–	100	–	15	–	85
31 Dépenses générales	–	43,980	–	-4	–	43,984
310 Fournitures	–	4,180	–	-4	–	4,184
311 Mobilier, machines	–	1,900	–	–	–	1,900
313 Services, honoraires	–	11,200	–	–	–	11,200
315 Entretien du mobilier	–	500	–	–	–	500
316 Loyers, locations, redevances	–	3,400	–	–	–	3,400
317 Dédommagements du personnel	–	22,800	–	–	–	22,800
39 Imputations internes	–	7,000	–	–	–	7,000

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	1.35	160,360	–	2,768	1.35	157,592
Personnel administratif et technique	1.00	100,030	–	2,238	1.00	97,792
Personnel administratif	1.00	95,420	–	2,223	1.00	93,197
Remplacement administratif et technique	0.00	4,610	–	15	0.00	4,595
Personnel enseignant	0.35	60,330	–	530	0.35	59,800
Corps enseignant	0.35	50,230	–	500	0.35	49,730
Remplacement enseignants	0.00	10,100	–	30	0.00	10,070

12 CENTRE UNIVERSITAIRE D'INFORMATIQUE



Centre universitaire d'informatique Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	9.75	1,499,290	–	-7,773	9.75	1,507,063
3 Charges	9.75	1,499,290	–	-7,773	9.75	1,507,063
30 Charges de personnel	9.75	1,368,280	–	6,227	9.75	1,362,053
301 Personnel administratif et technique	5.95	704,030	–	6,712	5.95	697,318
302 Personnel enseignant	3.80	397,590	–	4,098	3.80	393,492
304 Allocations	–	11,810	–	-2,706	–	14,516
305 Cotisations de l'employeur	–	254,190	–	-1,885	–	256,075
309 Autres charges de personnel	–	660	–	8	–	652
31 Dépenses générales	–	117,010	–	-14,000	–	131,010
310 Fournitures	–	23,000	–	–	–	23,000
311 Mobilier, machines	–	5,000	–	–	–	5,000
313 Services, honoraires	–	42,060	–	–	–	42,060
315 Entretien du mobilier	–	1,000	–	–	–	1,000
316 Loyers, locations, redevances	–	0	–	-1,000	–	1,000
317 Dédommagements du personnel	–	45,950	–	-13,000	–	58,950
39 Imputations internes	–	14,000	–	–	–	14,000

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	9.75	1,104,990	–	10,720	9.75	1,094,270
Personnel administratif et technique	5.95	706,570	–	6,359	5.95	700,211
Personnel technique	1.85	265,660	–	1,518	1.85	264,143
Personnel administratif	4.10	440,910	–	4,842	4.10	436,068
Personnel enseignant	3.80	398,420	–	4,360	3.80	394,060
Corps enseignant	1.30	213,910	–	5,174	1.30	208,736
Assistants-es	2.50	184,510	–	-814	2.50	185,324

13 CENTRE DE GERONTOLOGIE ET D'ETUDES DES VULNERABILITES



Cent.gérontolog.et études vulnérabilités Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	6.80	1,062,040	–	-39,914	6.80	1,101,954
3 Charges	6.80	1,062,040	–	-39,914	6.80	1,101,954
30 Charges de personnel	6.80	977,020	–	-28,911	6.80	1,005,931
301 Personnel administratif et technique	2.90	348,140	–	-10,756	2.90	358,896
302 Personnel enseignant	3.90	441,510	–	-7,923	3.90	449,433
304 Allocations	–	6,070	–	-1,698	–	7,768
305 Cotisations de l'employeur	–	180,820	–	-8,532	–	189,352
309 Autres charges de personnel	–	480	–	-2	–	482
31 Dépenses générales	–	80,520	–	-11,003	–	91,523
310 Fournitures	–	9,800	–	–	–	9,800
311 Mobilier, machines	–	6,000	–	–	–	6,000
313 Services, honoraires	–	10,480	–	-5,500	–	15,980
317 Dédommagements du personnel	–	54,240	–	-5,503	–	59,743
39 Imputations internes	–	4,500	–	–	–	4,500

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	6.80	791,990	–	-18,460	6.80	810,450
Personnel administratif et technique	2.90	349,410	–	-11,607	2.90	361,017
Personnel technique	1.20	167,440	–	925	1.20	166,515
Personnel administratif	1.70	181,970	–	-12,532	1.70	194,502
Personnel enseignant	3.90	442,580	–	-6,853	3.90	449,433
Corps enseignant	1.90	243,510	–	-14,082	1.90	257,592
Assistants-es	2.00	199,070	–	7,229	2.00	191,841

14 CENTRE INTERFACULTAIRE EN SCIENCES AFFECTIVES



Centre en Sciences Affectives Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	16.68	2,490,040	+0.00	-24,161	16.68	2,514,201
3 Charges	16.68	2,490,040	+0.00	-24,161	16.68	2,514,201
30 Charges de personnel	16.68	2,366,850	+0.00	834	16.68	2,366,016
301 Personnel administratif et technique	11.40	1,394,920	–	2,500	11.40	1,392,420
302 Personnel enseignant	5.28	524,840	+0.00	6,678	5.28	518,162
304 Allocations	–	7,890	–	-179	–	8,069
305 Cotisations de l'employeur	–	438,040	–	-8,192	–	446,232
309 Autres charges de personnel	–	1,160	–	26	–	1,134
31 Dépenses générales	–	112,190	–	-24,995	–	137,185
310 Fournitures	–	44,140	–	-17,495	–	61,635
313 Services, honoraires	–	39,050	–	-7,500	–	46,550
317 Dédommagements du personnel	–	29,000	–	–	–	29,000
39 Imputations internes	–	11,000	–	–	–	11,000

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	16.68	1,924,700	+0.00	13,558	16.68	1,911,142
Personnel administratif et technique	11.40	1,398,610	–	5,630	11.40	1,392,980
Personnel technique	9.10	1,150,970	–	2,549	9.10	1,148,421
Personnel administratif	2.30	241,530	–	3,071	2.30	238,459
Remplacement administratif et technique	0.00	6,110	–	10	0.00	6,100
Personnel enseignant	5.28	526,090	+0.00	7,928	5.28	518,162
Corps enseignant	0.90	125,540	–	917	0.90	124,623
Assistants-es	4.38	400,550	+0.00	7,011	4.38	393,539

15 CENTRE INTERFACULTAIRE EN NEUROSCIENCES



Ctre interfac.neurosciences Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	1.30	262,910	–	344	1.30	262,566
3 Charges	1.30	262,910	–	344	1.30	262,566
30 Charges de personnel	1.30	205,910	–	344	1.30	205,566
301 Personnel administratif et technique	1.30	163,460	–	1,252	1.30	162,208
304 Allocations	–	4,490	–	+0	–	4,490
305 Cotisations de l'employeur	–	37,860	–	-913	–	38,773
309 Autres charges de personnel	–	100	–	3	–	97
31 Dépenses générales	–	55,000	–	–	–	55,000
310 Fournitures	–	3,000	–	–	–	3,000
311 Mobilier, machines	–	2,000	–	–	–	2,000
313 Services, honoraires	–	17,000	–	–	–	17,000
317 Dédommagements du personnel	–	33,000	–	–	–	33,000
39 Imputations internes	–	2,000	–	–	–	2,000

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	1.30	163,850	–	1,642	1.30	162,208
Personnel administratif et technique	1.30	163,850	–	1,642	1.30	162,208
Personnel technique	1.30	163,850	–	1,642	1.30	162,208

16 CENTRE INTERFACULTAIRE EN BIOETHIQUE ET SCIENCES HUMAINES



Ctre interfac.bioétique et sc.humaines Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	1.20	193,090	–	663	1.20	192,427
3 Charges	1.20	193,090	–	663	1.20	192,427
30 Charges de personnel	1.20	181,090	–	663	1.20	180,427
301 Personnel administratif et technique	0.50	50,290	–	-3	0.50	50,293
302 Personnel enseignant	0.70	92,840	–	1,647	0.70	91,193
304 Allocations	–	4,680	–	-255	–	4,935
305 Cotisations de l'employeur	–	33,190	–	-730	–	33,920
309 Autres charges de personnel	–	90	–	6	–	84
31 Dépenses générales	–	11,500	–	–	–	11,500
310 Fournitures	–	5,500	–	–	–	5,500
317 Dédommagements du personnel	–	6,000	–	–	–	6,000
39 Imputations internes	–	500	–	–	–	500

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	1.20	143,700	–	1,731	1.20	141,969
Personnel administratif et technique	0.50	50,630	–	-146	0.50	50,776
Personnel administratif	0.50	50,630	–	-146	0.50	50,776
Personnel enseignant	0.70	93,070	–	1,877	0.70	91,193
Corps enseignant	0.70	93,070	–	1,877	0.70	91,193

17 INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT



Institut des sciences de l'environnement Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	32.52	4,593,320	0.60	103,044	31.92	4,490,276
3 Charges	32.52	4,593,320	0.60	103,044	31.92	4,490,276
30 Charges de personnel	32.52	4,290,040	0.60	103,044	31.92	4,186,996
301 Personnel administratif et technique	8.65	993,480	0.20	20,317	8.45	973,163
302 Personnel enseignant	23.87	2,472,950	0.40	73,558	23.47	2,399,392
304 Allocations	–	20,880	–	-4,091	–	24,971
305 Cotisations de l'employeur	–	800,640	–	13,201	–	787,439
309 Autres charges de personnel	–	2,090	–	59	–	2,031
31 Dépenses générales	–	269,280	–	–	–	269,280
310 Fournitures	–	39,000	–	–	–	39,000
311 Mobilier, machines	–	13,940	–	1	–	13,939
313 Services, honoraires	–	96,840	–	-1	–	96,841
315 Entretien du mobilier	–	4,000	–	–	–	4,000
317 Dédommagements du personnel	–	115,500	–	–	–	115,500
36 Subventions accordées	–	10,000	–	–	–	10,000
39 Imputations internes	–	24,000	–	–	–	24,000

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	32.52	3,479,100	0.60	97,967	31.92	3,381,133
Personnel administratif et technique	8.65	996,760	0.20	20,675	8.45	976,085
Direction	0.50	85,800	–	834	0.50	84,966
Personnel technique	4.39	559,740	0.04	-4,779	4.35	564,519
Personnel administratif	3.76	391,960	0.16	24,710	3.60	367,251
Remplacement administratif et technique	0.00	-40,740	–	-90	0.00	-40,650
Personnel enseignant	23.87	2,482,340	0.40	77,293	23.47	2,405,047
Corps enseignant	6.60	969,390	-0.20	-10,585	6.80	979,975
Assistants-es	17.27	1,512,950	0.60	87,877	16.67	1,425,073

18 INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION POUR L'ENSEIGNEMENT



Institut univ.formation des enseignants Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	64.32	12,324,550	-0.23	268,711	64.55	12,055,839
4 Revenus	-	-10,000	-	50,000	-	-60,000
49 Imputations internes	-	-10,000	-	50,000	-	-60,000
3 Charges	64.32	12,334,550	-0.23	218,711	64.55	12,115,839
30 Charges de personnel	64.32	11,546,070	-0.23	213,516	64.55	11,332,554
301 Personnel administratif et technique	9.58	1,040,110	0.14	4,702	9.44	1,035,408
302 Personnel enseignant	54.74	8,269,540	-0.37	151,313	55.11	8,118,227
304 Allocations	-	31,500	-	-7,545	-	39,045
305 Cotisations de l'employeur	-	2,199,340	-	64,480	-	2,134,860
309 Autres charges de personnel	-	5,580	-	566	-	5,014
31 Dépenses générales	-	200,480	-	5,195	-	195,285
310 Fournitures	-	14,000	-	-13,950	-	27,950
311 Mobilier, machines	-	4,100	-	4,100	-	-
313 Services, honoraires	-	130,380	-	15,045	-	115,335
317 Dédommagements du personnel	-	52,000	-	-	-	52,000
39 Imputations internes	-	588,000	-	-	-	588,000

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	64.32	9,336,430	-0.23	169,092	64.55	9,167,338
Personnel administratif et technique	9.58	1,045,000	0.14	3,999	9.44	1,041,001
Direction	1.00	182,030	-	1,875	1.00	180,155
Personnel technique	1.00	115,630	0.22	23,537	0.78	92,093
Personnel administratif	7.58	747,010	-0.08	-21,411	7.66	768,421
Remplacement administratif et technique	0.00	330	-	-1	0.00	331
Personnel enseignant	54.74	8,291,430	-0.37	165,092	55.11	8,126,338
Corps professoral	7.50	1,573,640	-0.20	157,511	7.70	1,416,129
Corps enseignant	37.19	5,129,870	-1.29	-111,191	38.48	5,241,061
Assistants-es	10.05	837,750	1.12	116,985	8.93	720,765
Remplacement enseignants	0.00	750,170	-	1,788	0.00	748,382

19 INSTITUT UNIVERSITAIRE EN FINANCE



Geneva Finance R Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	2.40	394,220	–	-941	2.40	395,161
3 Charges	2.40	394,220	–	-941	2.40	395,161
30 Charges de personnel	2.40	338,670	–	-940	2.40	339,610
301 Personnel administratif et technique	1.80	228,730	–	708	1.80	228,022
302 Personnel enseignant	0.60	46,260	–	5	0.60	46,255
304 Allocations	–	920	–	-440	–	1,360
305 Cotisations de l'employeur	–	62,590	–	-1,245	–	63,835
309 Autres charges de personnel	–	170	–	33	–	137
31 Dépenses générales	–	55,550	–	-1	–	55,551
310 Fournitures	–	30,000	–	–	–	30,000
313 Services, honoraires	–	25,550	–	-1	–	25,551

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	2.40	276,080	–	854	2.40	275,226
Personnel administratif et technique	1.80	229,710	–	1,173	1.80	228,537
Personnel administratif	1.80	184,600	–	1,063	1.80	183,537
Remplacement administratif et technique	0.00	45,110	–	110	0.00	45,000
Personnel enseignant	0.60	46,370	–	-319	0.60	46,689
Assistants-es	0.60	46,370	–	-319	0.60	46,689

20 MAISON DE L'HISTOIRE



Maison de l'Histoire Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	5.55	895,700	–	10,038	5.55	885,662
3 Charges	5.55	895,700	–	10,038	5.55	885,662
30 Charges de personnel	5.55	815,700	–	10,038	5.55	805,662
301 Personnel administratif et technique	2.10	213,150	–	-467	2.10	213,617
302 Personnel enseignant	3.45	447,700	–	9,607	3.45	438,093
304 Allocations	–	1,590	–	-337	–	1,927
305 Cotisations de l'employeur	–	152,860	–	1,222	–	151,638
309 Autres charges de personnel	–	400	–	14	–	386
31 Dépenses générales	–	68,000	–	–	–	68,000
310 Fournitures	–	20,000	–	–	–	20,000
313 Services, honoraires	–	11,000	–	–	–	11,000
317 Dédommagements du personnel	–	37,000	–	–	–	37,000
39 Imputations internes	–	12,000	–	–	–	12,000

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	5.55	662,830	–	10,352	5.55	652,478
Personnel administratif et technique	2.10	214,020	–	-365	2.10	214,385
Personnel technique	0.50	49,110	–	-2,902	0.50	52,012
Personnel administratif	1.60	164,910	–	2,537	1.60	162,373
Personnel enseignant	3.45	448,810	–	10,717	3.45	438,093
Corps enseignant	3.25	436,840	–	10,645	3.25	426,195
Assistants-es	0.20	11,970	–	72	0.20	11,898

21 INSTITUT DE GENETIQUE ET DE GENOMIQUE A GENEVE



Inst. génétique et génomique de Genève Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	3.10	302,560	–	1,417	3.10	301,143
3 Charges	3.10	302,560	–	1,417	3.10	301,143
30 Charges de personnel	3.10	302,560	–	1,417	3.10	301,143
302 Personnel enseignant	3.10	243,110	–	5,046	3.10	238,064
304 Allocations	–	5,560	–	-1,188	–	6,748
305 Cotisations de l'employeur	–	53,740	–	-2,448	–	56,188
309 Autres charges de personnel	–	150	–	8	–	142

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	3.10	244,700	–	4,421	3.10	240,279
Personnel enseignant	3.10	244,700	–	4,421	3.10	240,279
Assistants-es	3.10	244,700	–	4,421	3.10	240,279

22 GLOBAL STUDIES INSTITUTE



Global Studies Institute Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	63.52	8,347,490	3.80	323,847	59.72	8,023,643
3 Charges	63.52	8,347,490	3.80	323,847	59.72	8,023,643
30 Charges de personnel	63.52	8,158,210	3.80	341,852	59.72	7,816,358
301 Personnel administratif et technique	8.20	945,770	–	51,447	8.20	894,323
302 Personnel enseignant	55.32	5,649,420	3.80	249,599	51.52	5,399,821
304 Allocations	–	35,310	–	-15,481	–	50,791
305 Cotisations de l'employeur	–	1,523,750	–	56,081	–	1,467,669
309 Autres charges de personnel	–	3,960	–	206	–	3,754
31 Dépenses générales	–	139,280	–	-18,005	–	157,285
310 Fournitures	–	46,340	–	-18,001	–	64,341
313 Services, honoraires	–	42,940	–	-4	–	42,944
317 Dédommagements du personnel	–	50,000	–	–	–	50,000
36 Subventions accordées	–	10,000	–	–	–	10,000
39 Imputations internes	–	40,000	–	–	–	40,000

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	63.52	6,624,160	3.80	300,787	59.72	6,323,373
Personnel administratif et technique	8.20	950,260	–	50,905	8.20	899,355
Personnel technique	1.70	247,930	–	46,080	1.70	201,850
Personnel administratif	6.50	694,470	–	4,819	6.50	689,651
Remplacement administratif et technique	0.00	7,860	–	7	0.00	7,853
Personnel enseignant	55.32	5,673,900	3.80	249,882	51.52	5,424,018
Corps professoral	5.20	1,080,690	-0.20	-62,476	5.40	1,143,166
Corps enseignant	11.77	1,734,950	1.20	178,289	10.57	1,556,661
Assistants-es	38.35	2,858,260	2.80	134,069	35.55	2,724,191
Remplacement enseignants	0.00	0	–	+0	0.00	-0

23 CENTRE INTERFACULTAIRE EN DROITS DE L'ENFANT



Ctre interfac.Droits de l'Enfant Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	7.69	345,290	–	60,763	7.69	284,527
4 Revenus	–	-700,000	–	–	–	-700,000
46 Subventions reçues	–	-700,000	–	–	–	-700,000
463 Subv de collectivités publ et des tiers	–	-700,000	–	–	–	-700,000
3 Charges	7.69	1,045,290	–	60,763	7.69	984,527
30 Charges de personnel	7.69	923,890	–	20,763	7.69	903,127
301 Personnel administratif et technique	2.40	276,390	–	5,193	2.40	271,197
302 Personnel enseignant	5.29	467,970	–	16,693	5.29	451,277
304 Allocations	–	3,050	–	-1,689	–	4,739
305 Cotisations de l'employeur	–	168,770	–	507	–	168,263
309 Autres charges de personnel	–	7,710	–	58	–	7,652
31 Dépenses générales	–	119,400	–	40,000	–	79,400
310 Fournitures	–	19,400	–	–	–	19,400
311 Mobilier, machines	–	2,000	–	–	–	2,000
313 Services, honoraires	–	64,000	–	40,000	–	24,000
317 Dédommagements du personnel	–	34,000	–	–	–	34,000
39 Imputations internes	–	2,000	–	–	–	2,000

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	7.69	747,860	–	21,867	7.69	725,993
Personnel administratif et technique	2.40	277,550	–	5,293	2.40	272,257
Personnel technique	0.30	31,440	–	77	0.30	31,363
Personnel administratif	2.10	210,890	–	5,132	2.10	205,758
Remplacement administratif et technique	0.00	35,220	–	84	0.00	35,136
Personnel enseignant	5.29	470,310	–	16,575	5.29	453,735
Corps enseignant	0.50	68,550	–	1,166	0.50	67,384
Assistants-es	4.79	401,760	–	15,408	4.79	386,352

24 DIVISION INFORMATIQUE



Division informatique Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	91.93	21,957,520	5.03	1,123,289	86.90	20,834,231
4 Revenus	-	-1,839,050	-	-750,005	-	-1,089,045
42 Taxes et revenus des biens	-	-629,050	-	-5	-	-629,045
424 Prestations de service	-	-60,000	-	-	-	-60,000
425 Recettes sur ventes	-	-569,050	-	-5	-	-569,045
49 Imputations internes	-	-1,210,000	-	-750,000	-	-460,000
3 Charges	91.93	23,796,570	5.03	1,873,294	86.90	21,923,276
30 Charges de personnel	91.93	16,196,070	5.03	753,152	86.90	15,442,918
301 Personnel administratif et technique	91.93	13,113,500	5.03	650,576	86.90	12,462,924
304 Allocations	-	24,230	-	459	-	23,771
305 Cotisations de l'employeur	-	3,005,460	-	101,800	-	2,903,660
309 Autres charges de personnel	-	52,880	-	317	-	52,563
31 Dépenses générales	-	7,510,000	-	1,120,142	-	6,389,858
310 Fournitures	-	307,500	-	-	-	307,500
311 Mobilier, machines	-	121,250	-	4	-	121,246
313 Services, honoraires	-	3,708,510	-	689,802	-	3,018,708
315 Entretien du mobilier	-	2,968,140	-	430,336	-	2,537,804
316 Loyers, locations, redevances	-	365,600	-	-	-	365,600
317 Dédommagements du personnel	-	39,000	-	-	-	39,000
39 Imputations internes	-	90,500	-	-	-	90,500

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	91.93	13,145,600	5.03	681,708	86.90	12,463,892
Personnel administratif et technique	91.93	13,145,600	5.03	681,708	86.90	12,463,892
Direction	5.00	900,680	-	7,353	5.00	893,327
Personnel technique	80.13	11,179,340	6.03	829,630	74.10	10,349,710
Personnel administratif	6.80	1,029,730	-1.00	-155,352	7.80	1,185,082
Remplacement administratif et technique	0.00	35,850	-	78	0.00	35,772

25 DIVISION COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE



Division compta. et gest financière Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	48.60	7,137,910	0.10	-76,738	48.50	7,214,648
3 Charges	48.60	7,137,910	0.10	-76,738	48.50	7,214,648
30 Charges de personnel	48.60	6,679,940	0.10	-137,743	48.50	6,817,683
301 Personnel administratif et technique	48.60	5,409,760	0.10	-95,275	48.50	5,505,035
304 Allocations	—	21,390	—	-9,248	—	30,638
305 Cotisations de l'employeur	—	1,245,510	—	-33,314	—	1,278,824
309 Autres charges de personnel	—	3,280	—	95	—	3,185
31 Dépenses générales	—	444,970	—	61,005	—	383,965
310 Fournitures	—	3,520	—	5	—	3,515
311 Mobilier, machines	—	700	—	—	—	700
313 Services, honoraires	—	435,400	—	61,000	—	374,400
317 Dédommagements du personnel	—	5,350	—	—	—	5,350
39 Imputations internes	—	13,000	—	—	—	13,000

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	48.60	5,434,380	0.10	-91,739	48.50	5,526,119
Personnel administratif et technique	48.60	5,434,380	0.10	-91,739	48.50	5,526,119
Direction	6.60	1,060,740	—	2,163	6.60	1,058,577
Personnel technique	2.40	276,820	—	-14,545	2.40	291,365
Personnel administratif	39.60	4,045,340	0.10	-10,658	39.50	4,055,998
Remplacement administratif et technique	0.00	51,480	—	-68,699	0.00	120,179

26 DIVISION DES BATIMENTS



Division des bâtiments et logistique Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	62.05	44,038,030	–	300,907	62.05	43,737,123
4 Revenus	–	-7,268,320	–	63,636	–	-7,331,956
42 Taxes et revenus des biens	–	-7,017,080	–	63,637	–	-7,080,717
424 Prestations de service	–	-6,154,240	–	63,636	–	-6,217,876
426 Remboursements	–	-862,840	–	1	–	-862,841
49 Imputations internes	–	-251,240	–	-1	–	-251,239
3 Charges	62.05	51,306,350	–	237,271	62.05	51,069,079
30 Charges de personnel	62.05	8,124,880	–	104,310	62.05	8,020,570
301 Personnel administratif et technique	62.05	6,574,300	–	111,658	62.05	6,462,642
304 Allocations	–	23,080	–	-17,889	–	40,969
305 Cotisations de l'employeur	–	1,514,570	–	10,497	–	1,504,073
309 Autres charges de personnel	–	12,930	–	44	–	12,886
31 Dépenses générales	–	42,966,700	–	58,191	–	42,908,509
310 Fournitures	–	268,200	–	-44,572	–	312,772
311 Mobilier, machines	–	81,570	–	64,570	–	17,000
312 Eau, énergie, combustible	–	17,866,100	–	-501,450	–	18,367,550
313 Services, honoraires	–	2,148,410	–	-94,206	–	2,242,616
314 Entretien immeubles	–	9,415,730	–	32,497	–	9,383,233
315 Entretien du mobilier	–	502,230	–	195,502	–	306,728
316 Loyers, locations, redevances	–	12,485,460	–	261,641	–	12,223,819
317 Dédommages du personnel	–	9,000	–	-8,000	–	17,000
319 Autres charges d'exploitation	–	190,000	–	152,210	–	37,790
36 Subventions accordées	–	174,770	–	74,770	–	100,000
39 Imputations internes	–	40,000	–	–	–	40,000

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	62.05	6,601,310	–	109,359	62.05	6,491,951
Personnel administratif et technique	62.05	6,601,310	–	109,359	62.05	6,491,951
Direction	10.80	1,454,390	1.00	104,302	9.80	1,350,088
Personnel technique	20.45	2,211,830	-10.50	-866,433	30.95	3,078,263
Personnel administratif	30.80	2,875,820	9.50	739,817	21.30	2,136,003
Remplacement administratif et technique	0.00	59,270	–	131,673	0.00	-72,403

27 DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES



Division des ressources humaines Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	25.91	5,916,870	–	-229,039	25.91	6,145,909
4 Revenus	–	-1,248,000	–	–	–	-1,248,000
42 Taxes et revenus des biens	–	-1,248,000	–	–	–	-1,248,000
426 Remboursements	–	-1,248,000	–	–	–	-1,248,000
3 Charges	25.91	7,164,870	–	-229,039	25.91	7,393,909
30 Charges de personnel	25.91	6,914,860	–	-229,035	25.91	7,143,895
301 Personnel administratif et technique	25.91	4,634,820	–	-92,435	25.91	4,727,255
302 Personnel enseignant	0.00	352,260	–	–	0.00	352,260
304 Allocations	–	9,910	–	34	–	9,876
305 Cotisations de l'employeur	–	1,046,120	–	-136,868	–	1,182,988
306 Prestations de l'employeur	–	600,000	–	–	–	600,000
309 Autres charges de personnel	–	271,750	–	235	–	271,515
31 Dépenses générales	–	236,010	–	-4	–	236,014
310 Fournitures	–	-3,600	–	–	–	-3,600
313 Services, honoraires	–	234,160	–	-4	–	234,164
317 Dédommagements du personnel	–	5,450	–	–	–	5,450
39 Imputations internes	–	14,000	–	–	–	14,000

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	25.91	4,999,990	–	-83,412	25.91	5,083,402
Personnel administratif et technique	25.91	4,646,580	–	-84,421	25.91	4,731,001
Direction	2.00	396,420	–	948	2.00	395,472
Personnel technique	4.30	526,050	–	1,845	4.30	524,205
Personnel administratif	19.61	2,464,790	–	23,811	19.61	2,440,979
Apprentis-es et stagiaires	0.00	706,910	–	-112,354	0.00	819,264
Remplacement administratif et technique	0.00	552,410	–	1,329	0.00	551,081
Personnel enseignant	0.00	353,410	–	1,009	0.00	352,401
Assistants-es	0.00	310	–	169	0.00	141
Remplacement enseignants	0.00	353,100	–	840	0.00	352,260

28 DIVISION DE LA FORMATION ET DES ETUDIANTS



Div de la formation et des étudiants Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	44.80	7,836,750	-9.25	-1,344,873	54.05	9,181,623
4 Revenus	-	-933,500	-	+0	-	-933,500
42 Taxes et revenus des biens	-	-921,000	-	+0	-	-921,000
423 Frais d'écolage et taxes de cours	-	-40,000	-	-	-	-40,000
424 Prestations de service	-	-825,000	-	+0	-	-825,000
425 Recettes sur ventes	-	-56,000	-	-	-	-56,000
46 Subventions reçues	-	-12,500	-	-	-	-12,500
463 Subv de collectivités publ et des tiers	-	-12,500	-	-	-	-12,500
3 Charges	44.80	8,770,250	-9.25	-1,344,873	54.05	10,115,123
30 Charges de personnel	44.80	6,891,140	-9.25	-1,249,507	54.05	8,140,647
301 Personnel administratif et technique	44.80	5,585,070	-9.25	-995,473	54.05	6,580,543
304 Allocations	-	15,840	-	-7,399	-	23,239
305 Cotisations de l'employeur	-	1,285,930	-	-246,567	-	1,532,497
309 Autres charges de personnel	-	4,300	-	-68	-	4,368
31 Dépenses générales	-	989,640	-	-54,640	-	1,044,280
310 Fournitures	-	135,370	-	-3,488	-	138,858
311 Mobilier, machines	-	54,700	-	-	-	54,700
313 Services, honoraires	-	681,840	-	-44,157	-	725,997
314 Entretien immeubles	-	5,000	-	-	-	5,000
315 Entretien du mobilier	-	11,160	-	10	-	11,150
316 Loyers, locations, redevances	-	82,000	-	-	-	82,000
317 Dédommages du personnel	-	19,570	-	-7,005	-	26,575
36 Subventions accordées	-	823,770	-	-36,230	-	860,000
39 Imputations internes	-	65,700	-	-4,496	-	70,196

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	44.80	5,604,270	-9.25	-989,132	54.05	6,593,402
Personnel administratif et technique	44.80	5,604,270	-9.25	-989,132	54.05	6,593,402
Direction	5.60	881,190	-1.00	-152,296	6.60	1,033,486
Personnel technique	6.95	849,160	-5.10	-578,210	12.05	1,427,370
Personnel administratif	32.25	3,139,840	-3.15	-233,960	35.40	3,373,800
Remplacement administratif et technique	0.00	734,080	-	-24,666	0.00	758,746

29 DIVISION DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE



Division information scientifique CR Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	115.97	23,930,750	–	-142,445	115.97	24,073,195
4 Revenus	–	-715,200	–	2	–	-715,202
42 Taxes et revenus des biens	–	-715,200	–	2	–	-715,202
424 Prestations de service	–	-125,200	–	2	–	-125,202
425 Recettes sur ventes	–	-500,000	–	–	–	-500,000
429 Autres taxes	–	-90,000	–	–	–	-90,000
3 Charges	115.97	24,645,950	–	-142,447	115.97	24,788,397
30 Charges de personnel	115.97	15,100,820	–	-55,840	115.97	15,156,660
301 Personnel administratif et technique	115.97	12,231,400	–	-2,913	115.97	12,234,313
304 Allocations	–	32,610	–	-15,601	–	48,211
305 Cotisations de l'employeur	–	2,811,460	–	-37,492	–	2,848,952
309 Autres charges de personnel	–	25,350	–	166	–	25,184
31 Dépenses générales	–	9,506,380	–	-86,607	–	9,592,987
310 Fournitures	–	8,054,440	–	-181,604	–	8,236,044
311 Mobilier, machines	–	2,000	–	–	–	2,000
313 Services, honoraires	–	1,417,940	–	94,997	–	1,322,943
315 Entretien du mobilier	–	10,000	–	–	–	10,000
316 Loyers, locations, redevances	–	4,000	–	–	–	4,000
317 Dédommagements du personnel	–	18,000	–	–	–	18,000
39 Imputations internes	–	38,750	–	–	–	38,750

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	115.97	12,271,360	–	10,389	115.97	12,260,971
Personnel administratif et technique	115.97	12,271,360	–	10,389	115.97	12,260,971
Direction	5.90	927,150	–	11,920	5.90	915,231
Personnel technique	–	80	–	-1,482	–	1,562
Personnel administratif	110.07	11,393,370	–	73	110.07	11,393,297
Remplacement administratif et technique	0.00	-49,240	–	-122	0.00	-49,119

30 RECTORAT ET SERVICES RATTACHÉS



Rectorat et services rattachés Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	186.29	-514,987,370	13.34	-1,635,426	172.95	-513,351,944
4 Revenus	-	-595,393,140	-	-5,215,534	-	-590,177,606
42 Taxes et revenus des biens	-	-16,638,910	-	158,728	-	-16,797,638
421 Emoluments	-	-187,000	-	-	-	-187,000
423 Frais d'écolage et taxes de cours	-	-13,682,000	-	99,000	-	-13,781,000
424 Prestations de service	-	-1,359,010	-	4	-	-1,359,014
425 Recettes sur ventes	-	-16,960	-	-16,960	-	-
426 Remboursements	-	-1,214,770	-	76,684	-	-1,291,454
429 Autres taxes	-	-179,170	-	-	-	-179,170
43 Revenus divers	-	-375,380	-	37,997	-	-413,377
46 Subventions reçues	-	-571,200,970	-	-5,216,983	-	-565,983,987
461 Dédommagements des collectivités locales	-	-38,449,000	-	1,908,000	-	-40,357,000
463 Subv de collectivités publ et des tiers	-	-514,092,920	-	-6,064,372	-	-508,028,548
466 Dissolutions des subventions d'invest.	-	-18,659,050	-	-1,060,611	-	-17,598,439
49 Imputations internes	-	-7,177,880	-	-195,276	-	-6,982,604
3 Charges	186.29	80,405,770	13.34	3,580,108	172.95	76,825,662
30 Charges de personnel	186.29	34,311,900	13.34	2,266,760	172.95	32,045,140
301 Personnel administratif et technique	176.91	23,510,930	13.15	2,036,109	163.76	21,474,821
302 Personnel enseignant	9.38	4,124,240	0.19	83,435	9.19	4,040,805
304 Allocations	-	198,720	-	-230,860	-	429,580
305 Cotisations de l'employeur	-	6,375,420	-	375,381	-	6,000,039
309 Autres charges de personnel	-	102,590	-	2,695	-	99,895
31 Dépenses générales	-	7,853,510	-	-13,973	-	7,867,483
310 Fournitures	-	1,046,250	-	-146,010	-	1,192,260
311 Mobilier, machines	-	15,070	-	-10,693	-	25,763
313 Services, honoraires	-	6,011,110	-	217,507	-	5,793,603
314 Entretien immeubles	-	370,000	-	+0	-	370,000
315 Entretien du mobilier	-	4,000	-	-	-	4,000
316 Loyers, locations, redevances	-	34,850	-	-29,786	-	64,636
317 Dédommagements du personnel	-	372,230	-	-44,991	-	417,221
33 Amortissements du patrimoine admin.	-	20,934,630	-	1,060,620	-	19,874,010
36 Subventions accordées	-	16,046,390	-	255,096	-	15,791,294
39 Imputations internes	-	1,259,340	-	11,605	-	1,247,735

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	186.29	27,713,980	13.34	2,172,471	172.95	25,541,509
Personnel administratif et technique	176.91	23,579,740	13.15	2,079,172	163.76	21,500,568
Direction	25.25	4,124,200	3.80	620,682	21.45	3,503,518
Personnel technique	59.30	7,363,970	8.10	1,026,730	51.20	6,337,240
Personnel administratif	92.36	11,070,170	1.25	238,310	91.11	10,831,860
Apprentis-es et stagiaires	0.00	50,270	-	210	0.00	50,060
Remplacement administratif et technique	0.00	971,130	-	193,240	0.00	777,890
Personnel enseignant	9.38	4,134,240	0.19	93,299	9.19	4,040,941
Corps professoral	5.99	1,686,520	-	286,524	5.99	1,399,996
Corps enseignant	2.34	328,320	-0.86	-141,751	3.20	470,071
Assistants-es	1.05	79,310	1.05	79,174	-	136
Remplacement enseignants	0.00	2,040,090	-	-130,648	0.00	2,170,738

31 POLES DE RECHERCHE NATIONAUX



PÔLES RECH.NAT. Budget de fonctionnement 2025

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Résultat net	24.50	4,453,790	3.60	512,607	20.90	3,941,183
3 Charges	24.50	4,453,790	3.60	512,607	20.90	3,941,183
30 Charges de personnel	24.50	4,120,390	3.60	344,207	20.90	3,776,183
301 Personnel administratif et technique	8.30	959,690	0.80	105,807	7.50	853,883
302 Personnel enseignant	16.20	2,369,110	2.80	168,503	13.40	2,200,607
304 Allocations	–	8,160	–	-203	–	8,363
305 Cotisations de l'employeur	–	781,430	–	69,858	–	711,572
309 Autres charges de personnel	–	2,000	–	242	–	1,758
31 Dépenses générales	–	320,900	–	233,400	–	87,500
310 Fournitures	–	10,000	–	–	–	10,000
313 Services, honoraires	–	194,400	–	154,400	–	40,000
315 Entretien du mobilier	–	10,000	–	-0	–	10,000
317 Dédommagements du personnel	–	106,500	–	79,000	–	27,500
36 Subventions accordées	–	0	–	-65,000	–	65,000
39 Imputations internes	–	12,500	–	–	–	12,500

	Budget N EPT	Budget N CHF	Variation EPT	Variation CHF	Budget N-1 EPT	Budget N-1 CHF
Fonctions	24.50	3,338,950	3.60	281,372	20.90	3,057,578
Personnel administratif et technique	8.30	962,710	0.80	108,637	7.50	854,073
Personnel technique	5.70	666,360	0.30	87,713	5.40	578,647
Personnel administratif	2.60	296,350	0.50	20,924	2.10	275,426
Personnel enseignant	16.20	2,376,240	2.80	172,734	13.40	2,203,506
Corps professoral	9.15	1,506,250	-0.40	-161,514	9.55	1,667,764
Corps enseignant	4.40	641,880	1.20	259,866	3.20	382,014
Assistants-es	2.65	193,690	2.00	152,323	0.65	41,367
Remplacement enseignants	0.00	34,420	–	-77,941	0.00	112,361

PARTIE III ANNEXES

1 SUBVENTIONS NON-MONETAIRES

En vertu de l'article 44 de la LGAF, les mises à disposition gratuite ou à des conditions préférentielles de moyens par l'État ne sont pas enregistrées dans le budget « État » de l'Université.

Pour le loyer des bâtiments propriété de l'État mis à disposition de l'Université, l'évaluation comprend une estimation des amortissements, des intérêts financiers et d'une location des terrains. Pour 2025, le montant (KCHF 53 801) est en baisse par rapport au budget 2024 (KCHF 1 741). Enfin, pour le service fourni dans le cadre du paiement des salaires, une convention (Office du personnel de l'État et l'Université) prévoit un montant forfaitaire (KCHF 750), identique au budget 2024.

Au total, les moyens mis à disposition d'une manière gratuite ou à des conditions préférentielles par l'État s'élèvent à KCHF 54 551. En contrepartie, l'État octroie une subvention non monétaire d'un montant équivalent.

Subventions non-monétaires <i>en milliers de francs, versus budget 2024</i>	Montant
Mise à disposition de terrains, bâtiments, équipements	53 801
Autres subventions non-monétaires	750
Total des subventions non-monétaires 2025	54 551
<i>Croissance en %</i>	-1 741 -3.1 %